

Après- demain

Organe
de la Fondation
Seligmann

N° 4 — 4^e trimestre - Novembre 2007 — Le n° 9 €
(NF : Nouvelle Formule)

L'IDENTITÉ FRANÇAISE

CATHERINE WIHTOL DE WENDEN

Vous avez dit "identité nationale" ?

FRANÇOISE SELIGMANN

La vocation de la France

YVES LEQUIN

Les étrangers, partie prenante
et partie cachée de l'histoire de France

GÉRARD MOREAU

Immigration, intégration, identité, nationalité :
derrière les mots, la vie

CHRISTOPHE BERTOSSI

France, Grande-Bretagne ; deux leçons non apprises

AHMED DJOUDER

Cette part d'ombre que nie la France

FRANÇOISE VERGÈS

De l'identité-prison aux "identités liquides"

FRANÇOISE LORCERIE

L'école, l'identité et le fantôme de Marianne

CAROLINE FOUREST

Menaces sur l'esprit de 1905

FRANÇOIS HÉRAN

Voir plus loin sans nier les faits :
une vision démographique de l'immigration

ETIENNE BALIBAR

Vers la co-citoyenneté

EXEMPLE À SUIVRE :

Le collège des Pyramides à Evry :
une photo, une page et... raconte-moi avec tes mots !

LIVRES

Directrice : Françoise Seligmann

Rédaction, administration : BP 458-07 - 75327 Paris Cedex 07

Non vendu dans les kiosques

ISSN 0003-7176

N° CPAP 0509 K 84969

Renseignements en dernière page

Prochain numéro :
LA FORMATION
DU CITOYEN

Auteurs et idées-clefs de ce numéro

Numéro réalisé sous la direction de Catherine Wihtol de Wenden

Page 3

Vous avez dit "identité nationale" ?

par **Catherine WIHTOL de WENDEN**, Directeur de recherche au CNRS (CERI) et Docteur en sciences politiques (Institut d'Études Politiques de Paris). A la fois politiste et juriste, elle travaille depuis vingt ans sur différents thèmes liés aux migrations internationales. Elle a également mené de nombreuses études de terrain et dirigé différentes recherches comparatives, principalement européennes. Elle a été consultante pour l'OCDE, le Conseil de l'Europe, la Commission Européenne et "external expert" pour l'UNHCR.

La mention de l'identité nationale est une première dans l'histoire de la République et dans les intitulés successifs des secrétariats d'État et des ministères qui ont eu en charge les questions de l'immigration. Elle renvoie à des périodes troubles de l'histoire de France et sème le doute sur les liens entre immigration et identité nationale. Celle-ci est-elle menacée par l'immigration, ou l'ethnicise-t-on en la rattachant à l'immigration et à l'intégration ? Un tel questionnement va, de toute façon, à l'encontre de la conception française de l'identité nationale depuis la Révolution de 1789.

Page 6

La vocation de la France

par **Françoise SELIGMANN**, résistante, journaliste, femme politique, co-fondatrice en 1957 de la revue "Après-demain", dont elle est la directrice. Présidente d'honneur et membre du bureau national de la Ligue des Droits de l'Homme.

Une femme passionnément attachée aux valeurs de la République, à l'héritage des Lumières et de 1989, qui a connu la guerre, la débâcle et l'humiliation, l'occupation nazie, Vichy et la collaboration, vécu l'abaissement national et l'honneur retrouvé, qui a participé à la Résistance, à la Libération, à la lutte contre la guerre d'Indochine contre la torture en Algérie, qui a longtemps côtoyé Mendès et Mitterrand, qui a vécu de près mai 1968 et mai 1981, en a vu assez pour savoir que l'identité nationale est bien moins une affaire de papiers qu'une question de valeurs. Aux yeux de Françoise Seligmann, un républicain espagnol entrant dans Paris sur un char de la 2ème DB, sera toujours plus français qu'un Papon.

Page 12

Les étrangers, partie prenante et partie cachée de l'Histoire de France

par **Yves LEQUIN**, agrégé d'histoire, docteur ès-lettres, Professeur émérite d'Histoire contemporaine à l'Université Lumière, Lyon II, ancien membre senior de l'Institut universitaire de France, ancien enseignant à l'Institut d'Études Politiques de Paris et à l'EHESS. Spécialisé dans l'étude des sociétés industrielles et urbaines des XIX^e et XX^e siècles, rédacteur en chef des "Cahiers d'Histoire".

On connaît encore mal le monde, la vie, l'histoire des étrangers en France ; or, et bien plus qu'on ne le croit, ils sont partie prenante du destin national, notamment depuis le XIX^e siècle. Yves Lequin rappelle la contribution de l'immigration - tantôt simple addition limitée, tantôt phénomène de masse - à l'histoire de la France. Et si tant d'étrangers ont fini par se fondre dans l'identité nationale au point d'en être constitutifs, c'est parce que la France a su, a pu ou a dû leur faire une place dans un contexte longtemps dénué de toute référence ethnique.

Page 16

Immigration, intégration, identité, nationalité : derrière des mots, la vie

par **Gérard MOREAU**, ancien élève de l'École des Mines de Paris, diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'École Nationale d'Administration. Il est conseiller technique chargé de l'assurance-maladie puis de l'action sociale au cabinet du Ministre des Affaires sociales, Pierre Bérégovoy (1981-1984), avant de devenir Directeur de la Population et des Migrations, Secrétaire général du Haut conseil de la population et de la famille. Conseiller maître à la Cour des Comptes, il préside actuellement le CNASEA (Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles).

Le fameux "parcours de l'intégration" n'est pas un fleuve unique, qui serait réduit à une séquence quasi-linéaire de mesures successives réservée aux immigrés. Il n'y a que des histoires individuelles d'intégration, ou de non intégration, parce que des séjours longs dans un pays avant de revenir au pays d'origine ou d'aller ailleurs sont tout à fait normaux. Privilégier la composante de l'immigration dans l'identité nationale est réducteur et relève d'une confusion des rôles. La notion "d'identité nationale" ne doit pas être confondue avec la nationalité française.

Page 20

France, Grande-Bretagne : deux leçons non apprises

par **Christophe BERTOSSI**, chargé de recherches à l'IFRI (Institut français des relations internationales) où il dirige le programme "Migrations, Identités, Citoyenneté". Docteur en sciences politiques, il est chercheur associé à l'Université de Warwick en Grande-Bretagne, à l'Université de Californie-San Diego (USA) et enseigne à Sciences Po Paris.

La citoyenneté est en crise, souligne Christophe Bertossi. En France, la République ne suffit plus, au Royaume Uni les relations raciales ont échoué, la tolérance libérale a été débordée aux Pays-Bas. Or, c'est précisément au moment même où le principe national est en crise structurelle, que l'on assiste à un sursaut de discours nationalistes pour redéfinir la solidarité au sein de sociétés globalisées et plurielles. Comment faire pour produire une citoyenneté commune dans un monde qui n'est déjà plus celui que nous connaissions il n'y a pourtant pas si longtemps ?

Page 25

Cette part d'ombre que nie la France

par **Ahmed DJOUDER**, écrivain, éditeur, né en Lorraine, vit à Paris. Il vient de publier "Désintégration" (Stock).

Quelle menace, interroge l'auteur, pèse donc sur la France et les Français pour que toutes et tous se mettent aujourd'hui à parler d'identité nationale ? Qui sont ces étrangers trop "eux-mêmes", qui empêcheraient les

Français d'être eux-mêmes ? La revendication d'une identité nationale est l'un des symptômes d'une France gangrenée par la honte des autres, conséquence d'une honte d'elle-même. L'identité nationale n'existe pas. L'identité n'est qu'individuelle. L'identité, ce n'est pas Soi. L'identité, c'est la partie visible de l'iceberg.

Page 29

De l'identité-prison aux "identités liquides"

par **Françoise VERGÈS**, Professeur de sciences politiques au "Center for cultural studies", Goldsmith College, University of London. Directrice scientifique et culturelle de la Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise. Vice-présidente du Comité pour la mémoire de l'esclavage.

La figure de l'étranger est régulièrement convoquée pour resserrer les liens d'un national perçu comme menacé. Ce discours ne tient aucunement compte de l'aspect fictif et imaginaire du national. Il fait comme si l'identité pouvait être fixée et figée une fois pour toutes. De plus, en France, la place marginale qu'occupe l'histoire coloniale, esclavagiste et post-esclavagiste, autorise un aveuglement qui explique en partie l'incompréhension de nombre de Français. On oublie qu'une ligne de couleur a tracé une frontière dans l'histoire de la citoyenneté.

Page 33

L'école, l'identité et le fantôme de Marianne

par **Françoise LORCERIE**, universitaire (Aix-Marseille), spécialiste des Politiques éducatives et des politiques d'intégration des immigrés, Membre du Conseil national des Universités (CNU), chargée de recherches au CNRS et chercheur à l'Institut de Recherche et d'Études sur le Monde Arabe et les Musulmans (IREMAM), Maison méditerranéenne des Sciences de l'Homme, à Aix-en-Provence.

Le couple raison-nation reste dans la mémoire collective comme une caractéristique de l'école républicaine, voulue par ses concepteurs, bien accueillie par la population, fortement assumée par ses agents, les "hussards noirs de la République". Pourtant, dans les faits, l'école publique française n'est plus organisée aujourd'hui autour de l'acquisition de l'identité française ni de la citoyenneté républicaine par l'ensemble de la jeune génération. Le changement s'est effectué insensiblement mais il est aujourd'hui consommé. L'école, constate l'auteur, n'est plus le véhicule de l'identité française ni de la citoyenneté.

Page 36

Menaces sur l'esprit de 1905

par **Caroline FOUREST**, rédactrice en chef de la revue "Pro-choix", journaliste à Charlie-Hebdo. Elle enseigne à l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Paris.

Exemples à l'appui, Caroline Fourrest tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme pour défendre le compromis de 1905, menacé de toutes parts par les instrumentalisation politiques. D'un côté, l'extrême droite y trouve argument pour faire interdire la construction de lieux de culte musulmans en multipliant les recours administratifs douteux. De l'autre, des élus locaux cherchent au contraire à contourner la loi pour financer, par clientélisme, la construction de mosquées, au risque de favoriser l'islam politique au détriment de politiques culturelles et sociales en faveur de l'égalité hommes/femmes et de la laïcité.

Page 41

Voir plus loin sans nier les faits : une vision démographique de l'immigration

par **François HÉRAN**, démographe, Normalien, agrégé de philosophie, il dirige actuellement l'Institut National d'Études Démographiques (INED).

Que cela plaise ou non, on peut annoncer sans crainte de se tromper que le brassage des Français et des étrangers, des natifs et des immigrés, ne cessera de progresser. Il ne s'agit pas de formuler un vœu personnel, encore moins d'agiter un épouvantail destiné à effrayer ceux qui redoutent la "substitution de populations". C'est simplement, souligne l'auteur, une observation d'ordre démographique. Elle forme la toile de fond du débat sur une question majeure et incontournable : quelle place sommes-nous prêts à reconnaître à la migration dans l'évolution de notre société ?

Page 44

Vers la co-citoyenneté

par **Etienne BALIBAR**, Normalien, agrégé de philosophie, élève de Louis Althusser et de Georges Canguilhem, Professeur émérite (philosophie morale et politique) à l'Université de Paris X-Nanterre, professeur à l'Université de Californie (Irvine) et membre du Conseil scientifique du CIEPFC (Centre International d'Étude de la Philosophie Française Contemporaine).

Retenant l'expression de "citoyenneté nomade", Etienne Balibar lui préfère celle de "citoyenneté diasporique" ou de co-citoyenneté, désignant non pas tant une "citoyenneté du monde" qu'une "citoyenneté dans le monde". Les actions communes de résistance, mais aussi de revendication, voire peut-être, demain, de participation des nationaux et des étrangers (et donc des militants des droits de l'homme et des migrants avec ou sans papiers) à un même espace politique, sont - espère-t-il sans en méconnaître le caractère improbable dans un monde dominé par les intérêts capitalistes nationaux et mondialisés - une composante fondamentale de cette appartenance en devenir.

Page 47

Exemple à suivre :

Le Collège des pyramides, à Evry :

Situé au cœur d'un groupe d'immeubles d'habitation à Evry, le **Collège des Pyramides**, établissement classé en "Zone d'Éducation Prioritaire, Réseau Réussite Scolaire et Zone Sensible", accueille des élèves aux origines culturelles multiples.

En début d'année scolaire 2006-2007, un projet théâtral a été mis en œuvre afin de favoriser une communication que les adolescents ont de plus en plus de mal à établir.

Catherine WIHTOL de WENDEN

VOUS AVEZ DIT “IDENTITÉ NATIONALE” ?

Qu'est-ce que l'identité française ? Depuis que le Président de la République a décidé de créer, en mai 2007, un ministère de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale (en y ajoutant ensuite le Co-développement), beaucoup d'encre a déjà coulé sur cette association de termes. Notre propos, dans ce dossier, ne cherche pas à aller plus avant dans la polémique, mais de tenter de redéfinir ce qu'est l'identité française aujourd'hui, dans un contexte européen et mondialisé traversé par les flux migratoires et par la mobilité des hommes, citoyens français ou étrangers. Certes, la mention de l'identité nationale est une première dans l'histoire de la République et dans les intitulés successifs des secrétariats d'Etat et

des ministères qui ont eu en charge les questions d'immigration. Des pays étrangers s'en sont émus. Elle ne manque pas de renvoyer à des périodes troubles de l'histoire de France comme Vichy, ou à semer le doute sur les liens entre immigration et identité nationale dans les objectifs de la politique publique. Cela signifie-t-il que l'identité nationale est menacée par l'immigration, ou qu'elle s'ethnicise en étant rattachée à l'immigration et à l'intégration ?

A REBOURS DES IDÉAUX DE 1789

Un tel questionnement va de toutes façons, à l'encontre de la conception française de l'identité nationale depuis

Ouvrages publiés par les auteurs de ce numéro

Catherine Wihtol de Wenden : “L'Atlas des migrations dans le monde : réfugiés ou migrants volontaires” (Autrement, 2005), “Police et discriminations raciales : le tabou français” (L'Atelier, 2003), “La Bourgeoisie. Les trois âges de la vie associative issue de l'immigration” (CNRS Editions, 2001).

Yves Lequin : “Histoire des Français, XIX^e-XX^e siècles” (Colin, 1983-1984, 3 volumes), “La Mosaïque France. Histoire des étrangers et de l'immigration en France” (Larousse, 1988 – nouvelle édition revue et augmentée en 2006).

Christophe Bertossi : “Les frontières de la citoyenneté en Europe : nationalité, résidence, appartenance” (L'Harmattan), avec Catherine Wihtol de Wenden “Peut-on être différent dans l'armée ? Islam, ethnicité et allégeance dans la République” (Robert Laffont) et “Les couleurs du drapeau : l'armée française face aux discriminations” (Robert Laffont).

Ahmed Djouder : “Désintégration” (Stock, 2006).

Françoise Vergès : “La Mémoire enchaînée. Questions sur l'esclavage” (Albin Michel, 2006).

Françoise Lorcerie : “L'Ecole et le défi ethnique - Education et intégration” (ESF- Actions sociales, 2003).

Caroline Fourest : “La tentation obscurantiste” (Grasset, 2006), “Le choc des préjugés : l'impasse des postures sécuritaires et victimaires” Calmann-Lévy, 2007).

François Héran : “Immigration, marché du travail, intégration” (La Documentation française, 2002), “Le temps des immigrés. Essai sur le destin de la population française” (Seuil, 2006).

Etienne Balibar : “La crainte des masses. Politique et philosophie avant et après Marx” (Galilée, 1997), “Sans-Papiers : l'archaïsme fatal” (La Découverte, 1999), “L'Europe, l'Amérique, la guerre. Réflexions sur la médiation européenne” (La Découverte, 2003), “Europe, Constitution, Frontière” (Editions du Passant, 2005).

la Révolution de 1789. A Valmy où, pour la première fois, l'armée conduite par Dumouriez et Kellermann a crié, en 1792, "Vive la nation" face à l'armée prussienne, une idée neuve est née en Europe, comme l'a dit Goethe. L'idée de nation construite sur un projet de communauté politique autour de valeurs civiques partagées, le contrat social et les idéaux de 1789, indépendamment des appartenances sociales, religieuses et ethniques, est toujours aussi moderne aujourd'hui car la citoyenneté est évolutive, tout comme l'identité nationale. Au socle initial de la liberté, de l'égalité et de la fraternité inscrit au fronton des édifices publics, s'est ajoutée la laïcité en 1905, puis la solidarité sociale de l'Etat-providence en 1945 et, sous l'influence de l'Europe, la non-discrimination.

L'IDENTITÉ DANS TOUS SES ÉTATS

Les auteurs convoqués dans ce dossier ont apporté chacun leur contribution à la définition de l'identité française avec les points de vue de témoins, d'acteurs de la politique d'immigration mais aussi d'un historien, d'un démographe, d'un philosophe, d'un politologue et de sociologues. Seuls des spécialistes de la langue française et des régionalismes n'ont pu être associés à cette mise à plat. Ainsi, Françoise Seligmann évoque l'identité impalpable de la France à travers son expérience de soixante ans d'histoire, de 1940 à la fin du vingtième siècle à travers la Résistance, la Quatrième République, la colonisation, la guerre d'Algérie. D'autres ont cherché à broser les "grands principes" et leurs institutions, quand ils se conjuguent avec l'immigration. Caroline Fourest décrit une laïcité menacée par le projet de subventionner les lieux de culte alors qu'il s'agit surtout, à ses yeux, de faire en sorte que les mosquées et les imams respectent le principe de laïcité et celui de l'égalité hommes/femmes.

D'ABORD DES HISTOIRES INDIVIDUELLES

De son côté, Gérard Moreau, qui a été pendant treize ans à la tête de la Direction de la Population et des Migrations, rappelle les vertus de l'individualisme, autre composante des droits de l'homme, notamment dans le processus d'intégration inséré dans la diversité des flux migratoires : il n'y a que des histoires individuelles d'intégration, dit-il, car il s'agit de l'intégration de chacun dans la communauté nationale. Privilégier la composante de l'immigration dans l'identité nationale est réducteur et relève, selon lui, d'une confusion des rôles. Françoise Vergès, quant à elle, considère que l'identité nationale est une construction et que la figure de l'étranger est souvent utilisée pour resserrer les liens du national face à des identités assignées dont il faut se méfier : "Le discours sur l'identité nationale risque de redonner de l'importance à cette force d'assignation".

LE VRAI SUJET, LA SEULE QUESTION

De quelle identité nationale s'agit-il alors ? La citoyenneté est en crise, souligne Christophe Bertossi : en France, la République ne suffit plus, les relations raciales ont échoué au Royaume Uni, la tolérance libérale a été débordée aux Pays-Bas. Ahmed Djouder nous fait part de son témoignage sur la désintégration de l'identité nationale, décrivant "une France gangrenée par la honte des autres, conséquence d'une honte d'elle-même". L'école, écrit Françoise Lorcerie, "n'est plus le véhicule de l'identité française ni de la citoyenneté" et l'appartenance locale semble être un pôle d'identification plus significatif pour les élèves que l'identité nationale. Bouleversée par une série de mutations lourdes, internes et internationales, l'identité française se conjugue aussi au futur : en 2030, rappelle François Héran, directeur de

l'INED, l'immigration sera le premier facteur de croissance de la population française et le métissage sera de règle : "Le brassage des Français et des étrangers, des natifs et des immigrés ne cessera de progresser... Quelle place sommes-nous prêts à reconnaître à la migration dans l'évolution de notre société ?".

POUR UNE CO-CITOYENNETÉ

Etienne Balibar propose une analyse de la citoyenneté qui en découle : alors que les perspectives post-nationales sont minées par le contrôle des frontières, une co-citoyenneté, c'est-à-dire un droit à la circulation et un droit de résidence sous condition, apparaît comme étape de l'histoire progressive de la citoyenneté dans une perspective cosmopolitique d'Etat mondial. Yves Lequin rappelle la contribution de l'immigration à l'histoire de France. Cette perpétuelle remise à jour est indispensable. Si les étrangers ont fini par se fondre dans l'identité nationale au point d'en être constitutifs, bien que ce pays ait longtemps semblé l'ignorer, c'est parce que la France (y compris celle d'avant 1789) a contribué à leur faire une place dans un contexte longtemps dénué de toute référence ethnique, à l'exception des colonies.

LE "VISIBLE" ET CE QUI L'EST MOINS

Aujourd'hui l'Etat cherche à se faire le gardien d'une identité nationale déjà prédéfinie alors qu'il se met en scène par un processus d'ethnicisation de ses minorités "visibles" : les droits de l'homme sont-ils nécessairement "colorés", la politique de la ville ne fait-elle référence qu'aux populations issues de l'immigration, les nouveaux citoyens issus de l'immigration sont-ils enfermés dans une seule appartenance, celle de la couleur de leur peau ou de leur religion ? N'y a-t-il pas un paradoxe entre ce processus de "visibilisation" mêlant immigration et esclavage aux modes de présentation de l'Etat, dans une version française des "post-colonial studies" quelque peu mal comprise, alors que les pouvoirs publics considèrent que l'identité nationale doit être défendue contre l'immigration ?

Catherine WHITOL de WENDEN

1. Plusieurs d'entre eux, Etienne Balibar, François Héran, Gérard Moreau et moi-même, sont membres du Comité scientifique du SSAE (Service social d'aide aux émigrants).

Après-Demain n'est pas vendu en kiosques

**Vous pouvez commander le n°1, le n°2 et le n°3 de notre Journal sur
"Le statut des femmes dans le monde"**

Au sommaire du N°1 : le statut des femmes en Afrique, en Iran, en Pologne, en Turquie, en Algérie, en Tunisie, au Maroc, aux Etats-Unis.

Au sommaire du N°2 : le statut des femmes en Russie, au Mexique, en Israël, en Chine, en Irlande, au Japon, au Pérou, en Inde.

Au sommaire du N°3 : le statut des femmes en Espagne, au Portugal, au Chili, en Grèce, en Italie, en France.

Le prix du numéro est de 9 €.

Commandes à adresser à Après-Demain - BP 158-07 - 75327 Paris Cedex 07

Françoise SELIGMANN

LA VOCATION DE LA FRANCE

Pourquoi suis-je si profondément attachée à mon identité française ? Ai-je raison d'être fière de l'histoire de mon pays pour toutes les avancées de civilisation qu'il a apportées au monde : les Lumières, la Révolution de 1789, les Droits de l'Homme ? Peut-on jouir sans réserve d'un héritage fait d'autant d'ombres que de lumières ? Si je me pose cette question, c'est parce que j'ai parfaitement conscience des terribles zones d'ombre qui ont entaché l'histoire de la France : en particulier les crimes commis au nom d'intérêts nationaux pervertis, dans les périodes esclavagistes et colonialistes, qui ont fait des millions de victimes. Et parce que je les condamne, je ne peux les oublier. Trop de mensonges, trop de lacunes volontaires, trop d'impostures, trop de secrets d'Etat, ont falsifié la vérité sur notre histoire. Quelle naïveté de croire que l'on pourrait enterrer définitivement la réalité des périodes noires de notre passé en les camouflant dans les récits officiels et les manuels scolaires !

Freud nous a appris que même les secrets de famille les mieux gardés cheminent lentement dans les souterrains de l'inconscient et, quand ils ne refont pas tragiquement surface, laissent des séquelles qui altèrent souvent les relations familiales. A l'échelle d'un pays, n'est-ce pas un mal identique qui ronge la société française ? N'est-ce pas ce que veut dire Françoise Vergès, lorsqu'elle écrit : "l'enjeu, aujourd'hui, c'est de faire

entendre ce qui n'a pas été entendu : l'esclavage a produit une idéologie raciste, et cette idéologie continue à agir dans le présent." N'est-ce pas ce que révèle une analyse des causes profondes qui rendent si difficiles la coexistence entre les communautés certes rassemblées sur notre sol, mais à jamais marquées par la période colonialiste et par les injustices et les malheurs que celle-ci a engendrés ?

Il se trouve que la période que j'ai traversée et intensément vécue, coïncide avec un demi-siècle d'histoire, qui a donné successivement de la France des images si contrastées que nous ne savons plus très bien si nous devons en être honteux ou si nous pouvons en être fiers.

J'ai participé à des événements qui laisseront des traces indélébiles dans l'histoire de notre pays : la guerre, la débâcle et l'humiliation, la mort de la IIIème République, l'occupation nazie, Vichy et la collaboration, l'abaissement national et l'honneur retrouvé, la Résistance, la Libération, la guerre d'Indochine et la guerre d'Algérie, les contrecoups de la décolonisation, le gouvernement hélas éphémère de Pierre Mendès France, la chute de la IVème République, le retour du Général de Gaulle et l'instauration d'un régime de pouvoir personnel, la révolte de mai 68 et sa liquidation le mois suivant par la majorité silencieuse et l'élection d'une assemblée "bleu horizon".

QUAND GAUCHE ET DROITE NE COMPTENT PLUS

J'ai été de tous les combats entre Français que cette succession d'événements a provoqués. Lorsque le pays a dû faire face à ces moments de vérité qui mettaient en jeu sa survie et, précisément, son identité, les réactions de ses enfants se situaient bien au-delà des enjeux politiques. C'était la morale, l'honneur, la dignité qui les inspirait. Fallait-il, coûte que coûte, rester fidèle aux idéaux de 1789 ? Allait-on supporter que la devise de la République, "Liberté, égalité, fraternité" soit sacrifiée au profit d'un ordre rétrograde, illégitime et criminel ? Pouvait-on admettre que soient livrés à l'ennemi les étrangers qui avaient trouvé asile et protection sur notre sol ? Fallait-il se soumettre à l'occupant nazi et se laisser imposer un régime totalitaire, raciste, policier, dans l'attente du libérateur américain ? Enfin, quelques années plus tard, fallait-il tolérer, pour conserver un peu plus longtemps, à rebours du sens de l'Histoire, une Algérie "française", que notre armée en vienne à faire usage de la torture au cours d'opérations de police destinées à maintenir l'ordre colonial ?

Dès lors qu'il s'est agi pour eux de s'engager à leurs risques et périls, les Français se sont séparés en deux camps qui dépassaient largement le clivage d'avant-guerre entre la gauche et la droite. Quelques souvenirs me reviennent qui illustrent le désordre des esprits à cette époque et qui ont joué un rôle dans ma vision personnelle de l'identité nationale. Je les livre sans m'étendre, car ils se passent de commentaires.

LE JOUR OÙ J'AI DIT NON

3 octobre 1940 : une première loi sur le Statut des Juifs est promulguée par l'"Etat français". Du jour au lendemain, ma mère est chassée sans indemnité du poste de professeur qu'elle occupait

depuis plus de dix ans au Collège Michelet de Marseille. Je l'accompagne, le jour de son départ, et j'observe l'attitude distante et gênée de ses collègues, pourtant réputés "de gauche", mais qui se préparent déjà à prêter le serment de fidélité au Maréchal Pétain. Le même jour, contraste saisissant, Germaine Poinso-Chapuis sonne à notre porte. C'est une avocate de droite, une militante catholique (elle sera la première femme ministre en France, en 1947, dans le gouvernement Robert Schuman), par conséquent adversaire de ma mère, socialiste et laïque, dans les combats féministes d'alors. Et c'est pourtant cette femme-là qui vient lui dire : "j'ai honte pour mon pays et honte de ce statut infâme qui vous est infligé. Permettez-moi de vous aider à trouver du travail." Le dévouement de Germaine Poinso-Chapuis restera acquis à ma mère pendant toutes les années d'occupation.

En ce qui nous concerne, la situation familiale est devenue à la fois intenable et surréaliste : ma mère, désormais, a cessé d'être une citoyenne à part entière ; le coup de tampon "Juif" porté sur sa carte d'identité la désigne aux contrôles policiers et la plupart des professions qu'elle pourrait exercer lui sont interdites. Quant à moi, sa fille, je bénéficie d'une "faveur" toute provisoire, n'ayant que deux grands-parents juifs : je conserve tous mes droits de citoyenne française à condition... de ne pas épouser un juif ! Ces jours-là, l'absurdité ignominieuse d'une telle situation m'a décidée à refuser toute forme de compromis. Elle a fait de moi une rebelle et m'a conduite tout naturellement à la Résistance. Je n'ai donc pas bénéficié longtemps de cette carte d'identité nationale octroyée avec des pincettes. Entrée aussitôt dans la Résistance, j'ai vécu dans la clandestinité, utilisant des faux papiers et changeant d'identité à chaque alerte.

1942 : le mouvement "Combat" a eu la chance de trouver une "boîte aux lettres" qui nous permet de communiquer entre nous et d'organiser notre action. Il s'agissait d'un élégant magasin de parapluies, situé dans le quartier chic de Lyon. Sa propriétaire, Pauline Raspilaire, était la parfaite bourgeoise lyonnaise qui "ne faisait pas de politique" : elle ne s'en était pas moins mise au service de la Résistance tout en connaissant les risques encourus. Elle est demeurée à son poste et a accompli stoïquement sa mission jusqu'au jour de son arrestation. Déportée à Ravensbrück, elle y est morte d'épuisement le 30 décembre 1944, à l'âge de 77 ans, après avoir rassemblé les faibles forces qui lui restaient pour prononcer ces derniers mots : "Vive la France !"

DU VÉL' D'HIV' À LA PRÉFECTURE

Août 1944 : l'armée allemande occupe encore Paris, mais l'insurrection est déclenchée. Un appel à la mobilisation est placardé sur les murs. Les Parisiens, libérés par la grève générale, s'engagent dans les combats. La Préfecture, qui a été prise sans coup férir, est devenue le centre nerveux de l'insurrection.

Lorsque nous entrons pour recevoir les brassards distribués aux résistants, je ne peux me défendre d'un certain malaise à la vue des F.F.I. et des policiers parisiens soudain devenus frères d'armes. Je regarde ces policiers dont l'enthousiasme et la bonne volonté sont indéniables et je me demande lesquels, parmi ceux-là, ont participé en juillet 1942, à la rafle des 13.000 Juifs arrêtés dans Paris et conduits au Vél'd'Hiv' pour être finalement déportés à Auschwitz ? Question inutile, du reste, puisque je savais que tous les policiers parisiens avaient été requis pour cette abominable opération. Je me demande comment ces hommes qui paraissent aujourd'hui si fiers d'aller risquer leur vie en se battant contre les Allemands, ont pu, deux ans plus tôt, se

déshonorer en arrêtant pour le compte des mêmes occupants des familles entières, hommes, femmes, enfants, vieillards, en toute connaissance du sort qui les attendait, pour les conduire et les entasser dans ce temple du sport et des réjouissances populaires, transformé en antichambre des camps de la mort.

L'heure, alors, n'est pourtant pas à la philosophie ou à la méditation. Ce moment historique nous emporte avec une telle intensité qu'il ne peut se vivre qu'au présent et, pendant une semaine, dans les rues où se dressent les barricades, dans les combats qui font rage autour des points névralgiques d'une capitale que Hitler avait ordonné en vain de détruire, nous partageons la joie et l'ardeur des Parisiens, nos frères, devenus subitement des héros. En roulant à vélo, nous verrons - avec quelle émotion ! - se dresser un peu partout, au fronton des bâtiments officiels, les drapeaux tricolores qui signent le retour de la liberté. De cette semaine, je garderai la vision du réveil d'un peuple ressuscité, après des années de sommeil.

PAPON AU BALCON... GUINGOUIN EN PRISON

"Paris outragé ! Paris brisé ! Paris martyrisé ! Mais Paris libéré ! Libéré par lui-même, libéré par son peuple, avec le concours des armées de la France, avec l'appui et le concours de la France toute entière, de la France qui se bat..." Qui ne connaît ce passage mille fois entendu du discours gaullien à l'Hôtel de ville, le 25 août 1944 ? Il dessine déjà les contours d'une histoire officielle, prompte à mettre Vichy entre parenthèses, afin que le pays reste vierge de ses taches et soit instantanément lavé de ses fautes. Telle était la volonté du Général de Gaulle, que nous avons comprise et qui nous a désorientés, dès son arrivée en France. A peine un mois plus tard, un certain Papon, méticuleux criminel de bureau, organisateur du regroupement et de la déportation des juifs bordelais vers

Drancy puis Auschwitz, plastronnant aux côtés du Général, se fait acclamer sur un balcon bordelais surplombant la ... Place de la Comédie - ce qui ne s'invente pas.

En évoquant à présent le sort dramatique de Georges Guingouin, c'est très exactement d'un anti-Papon que je veux parler ; d'un héros, chef de la Résistance, calomnié, diffamé, passé à tabac et laissé pour mort en prison, cependant que l'ancien Secrétaire général de la Préfecture de la Gironde poursuivait sous la IV^{ème} République, de la Corse à l'Algérie en passant par Paris, sa brillante carrière préfectorale entamée sous Vichy.

Dès août 1940, l'instituteur communiste Georges Guingouin avait, lui, lancé un appel à la lutte. Secrétaire fédéral du PCF pour la Haute-Vienne, il avait refusé en septembre de diffuser le bulletin "La Vie du Parti" où l'on pouvait alors lire : "Nous devons être sans haine vis-à-vis des soldats allemands. Nous sommes contre de Gaulle et le clan capitaliste dont les intérêts sont liés à Vichy."

En avril 1941, alors que le Pacte germano-soviétique est encore officiellement d'actualité, Guingouin passe à la clandestinité. Dès lors et jusqu'à la Libération, il multiplie les actes de bravoure à la tête de ses commandos qui comptent, en mai 1944, 8.000 hommes armés pour le seul département de la Haute-Vienne, un record de France ! Trois jours après le débarquement en Normandie du 6 juin 1944, la sinistre division blindée SS "Das Reich", qui a quitté le Tarn-et-Garonne pour rejoindre la Normandie, atteint Limoges. Le 10, elle accomplit le pire des crimes : le massacre d'Oradour-sur-Glane. Elle va foncer à tombeau ouvert vers le lieu de débarquement pour porter main forte aux divisions allemandes aux prises avec la tête de pont alliée à Omaha Beach. Mais Guingouin mobilise tous ses groupes d'action pour entraver sa marche et il parviendra à faire perdre 48

heures au terrifiant corps d'élite nazi, qui ne repart vers le nord que le 12 au matin. Ce retard a été considéré par Eisenhower en personne comme un élément décisif dans l'issue de la bataille de Normandie.

LA CONJURATION DES "BONS FRANÇAIS"

Le 21 août 1944, Guingouin encercle Limoges et, recevant la capitulation des troupes allemandes, s'empare de la ville sans la moindre effusion de sang. En mai 1945, au comble de la popularité, il est élu maire de Limoges. Mais la politique politicienne reprend vite ses droits. L'état major stalinien, qui ne s'est jamais accommodé de l'indiscipline de son représentant en Limousin, prépare sa chute selon ses méthodes habituelles. En 1947, il perd la mairie au profit d'un socialiste ayant voté les pleins pouvoirs à Pétain, Léon Betoulle, maire avant-guerre, tandis que l'ennemi intime de Guingouin, Jean Le Bail, type même du "planqué" cynique, méprisé par tous les authentiques résistants - un homme qui avait refusé sa porte à son collègue philosophe Jean Cavaillès, par la suite fusillé par les nazis - est devenu député S.F.I.O. de la Haute-Vienne.

Tout est en place pour que le Colonel Guingouin, Compagnon de la Libération, victime d'une campagne de calomnies, soit livré aux policiers et aux magistrats de Vichy qui le poursuivaient sans succès sous l'Occupation. Incroyable mais hélas vrai, ces fonctionnaires qui ont échappé à l'épuration sont tranquillement installés à leur poste en 1953. Ils ont une revanche à prendre. Ils montent une machination diabolique qui fait inculper Guingouin. Incarcéré à la prison de Brive, roué de coups par ses gardiens dans la cellule, il en réchappe par miracle.

Nous sommes révoltés par cette misérable parodie de justice. Un Comité de défense est constitué pour rétablir la

vérité. Il rassemblera autour de Claude Bourdet, de la Ligue des Droits de l'Homme, de Roland Dumas, son avocat, les plus hautes figures de la Résistance. Il multipliera les pétitions et les manifestations, mais il se heurtera à la mauvaise volonté évidente de l'appareil judiciaire. On peine à l'imaginer mais, dans la "France libre", de procès en procès, il faudra attendre le 13 novembre 1959 pour que Guingouin soit entièrement et définitivement réhabilité.

Un an et demi plus tôt, en avril 1958, Papon, lui, avait été nommé préfet de police de Paris, obtenant en prime la carte de "combattant volontaire de la Résistance" (!) délivrée par la IV^{ème} République finissante.

LA TORTURE

Claude Bourdet a été le premier à dénoncer, dans "France-Observateur", et à condamner l'usage de la torture dans les opérations de police effectuées par l'armée française en Algérie. (Ce qui lui a valu 48 heures de garde à vue et la perquisition de son journal !) Cette nouvelle bouleversera tous ceux qui restent fidèles aux grands principes énoncés dans la Constitution. Mais, il faut bien le reconnaître, elle reste volontairement ignorée et donc tolérée par une bonne partie de la population. Les Français, ceux "qui ne se mêlent pas de politique", s'occupent de leurs affaires et restent sourds à nos protestations.

Félix Gaillard a succédé à Guy Mollet, mais les ministres socialistes sont toujours à leur poste : Christian Pineau, Maurice Pic, Pierre Métayer, Gérard Jaquet, ainsi que les inévitables Robert Lacoste et Max Lejeune.

C'est là que se situe un autre épisode que je ne peux effacer de ma mémoire. Fin février 1958, paraît un petit livre : "La Question", récit brut, bref et hallucinant des traitements infligés pendant un mois à l'auteur, Henri Alleg, ancien directeur du quotidien communiste interdit "Alger

républicain", par les parachutistes de la 10ème DP, à la prison d'El Biar.

Daniel Mayer m'a chargée d'apporter aux parlementaires socialistes, soutiens du gouvernement, le livre d'Alleg, qui avait été interdit, et d'essayer de les sensibiliser à l'horreur des exactions auxquelles l'armée française se livrait. Alors que je pensais être écoutée et comprise, je me heurte à des politiciens tantôt frieux et embarrassés - "vous savez, moi, je n'ai aucun pouvoir..." - tantôt pragmatiques et invoquant la raison d'Etat - "On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs" - tantôt méprisants : "je n'en crois pas un mot, c'est de la propagande communiste."

Je me revois, sortant de l'Assemblée, alors "Chambre des députés" et regardant les gens sur les quais, vaquant à leurs occupations, ou pressés de rentrer chez eux. Ceux-là, me disais-je, ne ressemblaient-ils pas comme des frères aux Allemands d'hier, occupés de leurs problèmes quotidiens pendant qu'on gazait à Auschwitz ? Avions-nous le droit de considérer - m'étais-je demandé à l'époque - que l'identité allemande avait été définitivement souillée par ces crimes inouïs ? Quelques années plus tôt, mes amis et moi nous étions battus contre le projet de Communauté européenne de défense (CED), d'abord par crainte du réarmement allemand ; nous nous disions alors qu'on ne pouvait consentir à redonner une armée à un peuple aussi barbare, qui s'était rendu coupable de telles horreurs...

OMBRES SUR LES LUMIÈRES

Au moment de conclure, une question se pose : pourquoi les grands esprits des Lumières et des idéaux de 1789, qui ont fait preuve de tant de clairvoyance et de tant de courage pour défendre les droits de l'Homme, se sont-ils montrés si timides et si impuissants lorsqu'il s'est agi de défendre les victimes de l'esclavage et du colonialisme ?

L'ambiguïté, la contradiction, le paradoxe ne se laissent pas résoudre ou dissiper aisément. Certes, les philosophes des Lumières avaient pris conscience du scandale que représentait l'esclavage : ce fut le cas de Montesquieu dans "L'Esprit des Lois". Et celui de Voltaire, lorsqu'il décrit dans "Candide" l'effroyable destin du nègre de Surinam : "Quand nous travaillons aux sucreries, et que la meule nous attrape le doigt, on nous coupe la main ; quand nous voulons nous enfuir, on nous coupe la jambe : je me suis trouvé dans les deux cas. C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe..." En 1759, c'était bien là un formidable plaidoyer contre l'esclavage. Pourquoi n'a-t-il consacré autant de génie, d'énergie, de courage à la défense des nègres qu'à celle du protestant Calas ? Diderot lui-même reconnaissait : "Il n'y a que la fatale destinée des malheureux nègres qui ne nous intéresse pas."

J'entrevois une réponse à la lumière de la bataille que nous avons menée, dès le début de la guerre d'Algérie, non seulement contre les exactions commises par l'armée française mais aussi contre la dictature de l'omnipotent lobby des colons. Dans les sociétés bourgeoises, l'économique prime tout : lorsqu'il s'agit de sacrifier les intérêts financiers d'une minorité prospère et prédatrice au nom de la morale, il faut se préparer à devoir mener un combat ardu, inégal, qui exige une ténacité à toute épreuve. Il a fallu attendre l'année 2001 pour que la Loi Taubira soit adoptée, pour qu'elle reconnaisse "les traites et l'esclavage comme des crimes contre l'humanité".

De mes expériences de résistante au nazisme, d'opposante au colonialisme et de militante des Droits de l'Homme, je retire tout de même quelques leçons simples. Pour moi, c'est en s'accommodant du mensonge, de la lâcheté et de la trahison, c'est en se taisant, en s'abandonnant à cette sorte de confort médiocre et gris que les dictatures des armes et de l'esprit savent si bien offrir, qu'on trahit l'image de la France, et la permanence de celle-ci. Mais, même lorsqu'elle est défigurée par les collaborateurs, les racistes, les colons ou les militaires félons de l'O.A.S., l'identité française résiste d'autant mieux qu'elle puise sa force et forge son sens aux pires heures de l'humiliation. Alors, ceux qui la défendent, mêmes minoritaires, au nom de la morale et de la fidélité aux grands principes de sa fondation, finissent par l'emporter.

Pierre Mendès France avait raison lorsqu'il disait aux jeunes rassemblés par notre journal en 1958 : "Le retour de la France aux vérités dont elle a été autrefois, pendant si longtemps, l'interprète, le retour de la France à ses véritables traditions, celles des Droits de l'Homme et celles de l'Humanisme, le retour de la France vers les vrais investissements, ceux de la science et de l'esprit et ceux de la production, toute cette reconversion interne, sont les conditions de la renaissance de notre rôle dans le monde."

Françoise SELIGMANN

L'équipe d'Après-Demain

Directrice : Françoise Seligmann

Secrétaire générale : Annie Snanoudj-Verber

Rédaction : Bernard Wallon, Yvon Béguivin, Liliane Jolivet, Delphine Delvaux.

Administration : Denise Jumontier

Yves LEQUIN

LES ÉTRANGERS, PARTIE PRENANTE ET PARTIE CACHÉE DE L'HISTOIRE DE FRANCE

Sur quasiment deux siècles, le dix-neuvième et la seconde moitié du vingtième, la France est, à l'inverse des autres nations européennes, une terre d'immigration où l'on vient d'à peu près toute l'Europe, puis d'au-delà. Ce qui contraste avec le dernier siècle de l'Ancien Régime : le va-et-vient des hommes participait alors simplement de la traditionnelle mobilité des élites, chefs de guerre, banquiers et gens de finance, serviteurs occasionnels des princes et techniciens avant la lettre comme ces Hollandais venus enseigner la science des polders aux populations des rivages atlantiques.

Pour les uns comme pour les autres, il est cependant difficile de parler d'étrangers en l'absence de délimitation territoriale ferme des frontières au cœur d'un cosmopolitisme qui ignore la citoyenneté et ses règles juridiques. Ce flou des conditions est cependant transgressé par la Révolution qui, soucieuse de rallier à elle les grands penseurs du passé, voire du reste du monde, leur confère une nationalité française qui transcende l'espace et le temps pour reconnaître

leurs vertus... Mais quelques mois plus tard, pour nombre d'entre eux, l'affaire se termine mal : sur l'échafaud du "Complot de l'étranger".

DES "CONSULTANTS" AVANT L'HEURE

L'épisode napoléonien n'est pas clos que reviennent les "mécaniciens" comme on dit, presque tous anglais, qui apportent avec eux les nouvelles techniques sidérurgiques, à la base de la "révolution industrielle". Ils ne sont sans doute pas plus de dix mille, mais, relayés par la demande et des chefs d'entreprise dynamiques, ils posent les bases d'une industrie nouvelle, dans un rôle de conseillers avant la lettre, grassement rémunérés et qui vont très tôt repartir, une fois leur tâche accomplie. Tout comme ces ouvriers de métier allemands - particulièrement nombreux à Paris et dans ses faubourgs - venus en France dans les années 1840 pour échapper à la crise de l'artisanat d'outre-Rhin puis, un peu plus tard, à la persécution politique. Deux vagues qui

annoncent l'avenir, mais qui, sur le moment, n'entraînent que des effectifs limités dans un temps limité, avant la lame de fond sans cesse relancée, qui va entraîner la population française jusqu'à la fin du vingtième siècle.

“UN SUCRE QUI FOND”

L'immigration de masse commence à se développer sous le Second Empire par simple effet de la mécanique des fluides, quand commencent à se faire sentir les premiers effets sur les “stocks” d'une langueur démographique qui a commencé en plein cœur de l'Ancien Régime : la population française est devenue, comme le dit un parlementaire, “un sucre qui fond”, libérant des espaces où vont s'engouffrer, les uns après les autres une partie des autres peuples d'Europe puis d'ailleurs, confrontés à un excès de population. Dès lors, les départs vers la France ne sont plus, comme avant, une simple addition, somme toute limitée, d'individus, mais un phénomène de masse dont les vagues successives se calquent sur les grandes phases alternées du développement économique de la France, tantôt avide d'une main d'œuvre que l'offre nationale n'arrive pas à fournir, tantôt encombré du rétrécissement momentané du marché du travail. Dans le même temps, au-delà des cahots conjoncturels, sous l'effet d'un “trend” orienté à la hausse, les espaces de recrutement s'élargissent. A la fois, les étrangers de France sont de plus en plus nombreux et ils viennent de plus en plus loin.

La première vague d'arrivées correspond donc en gros à la “Fête impériale” d'un Second Empire débordant quelque peu sur la décennie suivante. La deuxième, de part et d'autre des débuts du siècle nouveau, est celle de la Belle Epoque.

Avant les “roaring twenties” de l'après-Première guerre mondiale, et les Trente glorieuses qui suivent la seconde. La coïncidence est à peu près parfaite, et logique, puisque la demande de main d'œuvre nécessaire pour soutenir la croissance ne peut être satisfaite sur place. A l'inverse, la pression se relâche entre 1875 et 1895, pendant ce qu'on a appelé la Grande Dépression d'où est sortie la seconde révolution industrielle, ainsi, bien sûr, qu'au lendemain de la grande crise des années 30 et, enfin, à la suite du choc pétrolier du milieu des années 70.

DES VAGUES INCESSANTES

Dans le même temps donc, les sources finissent par tarir en sautant d'un pays à l'autre et les origines des étrangers se diversifient, la vague précédente n'étant pas épuisée que se gonfle la suivante ; tour à tour arrivent les Belges, jusqu'aux années 1880 ; puis les Italiens, qui leur succèdent en trois épisodes, dont le dernier est postérieur à la Seconde guerre mondiale, alors même qu'arrivent Espagnols, Portugais et Maghrébins, depuis les années 1950. A la suite d'une contribution polonaise massive, dans les années 1920 et tout l'entre-deux guerres. Enfin, les pressions de l'économie n'expliquent pas tout ; elles peuvent se combiner avec des choix politiques, volontaires ou non, qui mettent en mouvement des contingents moindres mais plus visibles et, par là, contribuent à dessiner l'image de l'étranger, pas toujours favorable - c'est le moins qu'on puisse dire - dans l'opinion publique. Passons sur les centaines de milliers de travailleurs recrutés en Europe méditerranéenne et en Extrême Orient entre 1914 et 1918, et renvoyés chez eux aussi vite qu'on les avait fait

venir, en laissant derrière eux leurs stéréotypes.

Le refuge politique est, bien sûr, d'une toute autre nature, malgré sa diversité; c'est celui de Juifs de la fin du dix-neuvième siècle, fuyant vers le Pletzl parisien les pogroms de Pologne et de Russie, c'est celui des vaincus de la révolution bolchevique, c'est surtout celui des rescapés du génocide arménien, pour lesquels la France est un asile privilégié. Avant ceux qui fuient le nazisme, Juifs toujours et opposants politiques, et le million de réfugiés espagnols de 1939 qui viennent se heurter à la frontière, après la défaite de leur République.

La fin de la guerre et la victoire des démocraties délivrent de la peur qui les incitait à fuir, certains des peuples où la France recrutait ses étrangers, et, après 1945, nombre d'entre eux - Polonais, Arméniens, quelques Russes - repartent vers un pays d'origine qu'ils n'ont jamais oublié. Peu importe que la désillusion vienne très vite dans un pays qui n'est plus celui qu'ils avaient quitté ou dont ils avaient rêvé. Les Italiens, eux, cessent de venir quand l'économie nationale décolle à son tour en un "miracle" que connaîtront à leur tour l'Espagne post-franquiste et le Portugal.

INDUSTRIALISATION, IMMIGRATION : DEUX CARTES SUPERPOSÉES

Si, à l'évidence, l'apport de la main d'œuvre étrangère a joué un rôle fondamental dans le développement de l'économie et de la société françaises depuis le milieu du dix-neuvième siècle, il est difficile de mesurer exactement la place des étrangers dans la population française totale, peut-être 8 à 10%.

Comment les identifier, alors que beaucoup ne font que passer, une ou plusieurs fois ? Et puis, il y a ceux qui se font naturaliser... A l'inverse, les Algériens, dont la place s'accroît après 1950, ne sont pas recensés puisqu'ils sont français au regard de la loi.

Les mutations de la carte française des étrangers ne renseignent pas sur les destinées individuelles, mais elles montrent clairement la substitution d'une logique de développement économique à une logique de proximité. A la fin du dix-neuvième siècle demeurent concentrés le long de leur plus proche frontière, les Belges au Nord, les Espagnols sur les Pyrénées et dans le Sud-Ouest, les Italiens dans les vallées alpines et le long de celle du Rhône, en dehors des grandes villes, Paris surtout. Un siècle plus tard, au contraire, leur carte reflète les points forts de l'industrialisation, comme la Lorraine, les bassins miniers, les vallées électrotechniques, les aires de la chimie, etc. L'usine est pour la majorité le point de chute le plus fréquent, y compris, après la seconde guerre mondiale, les grands établissements automobiles de la périphérie parisienne et de la porte de Bourgogne, rejetant vers le Sud-Ouest et l'arrière-pays méditerranéen, un emploi agricole qui n'avait pas été négligeable dans l'entre-deux guerres, et dont il reste des vestiges dans le travail saisonnier. Seul échappe à ce monde de l'usine un petit commerce spécialisé d'où la réussite sociale n'est pas absente.

L'USINE, L'ÉCOLE, LA BANLIEUE

Logiquement, c'est à proximité des lieux de production que se sont installés les ouvriers étrangers. Lesquels ne se sont jamais constitués en ghettos, malgré une tendance à se regrouper en commu-

nautés d'originaires, souvent autour des commerces spécialisés. La rapidité et la force des arrivées n'en ont pas moins entraîné, dans les années 1950, pour les Portugais puis pour les Algériens, la formation de bidonvilles, éradiqués lors de la construction des HLM sans que les maux du logement immigré - simplement déviés vers ceux des grands ensembles et des cités dortoirs - aient pour autant été vaincus. A travers ces différents modes d'habiter, comme dans la découverte des disciplines et des pratiques d'usine, s'est élaborée une culture composite, où l'école joue un grand rôle, y compris par ses carences, et où s'acquiert une maîtrise progressive du français qui n'est antérieure ni à la migration ni à l'installation.

DANS L'OMBRE PORTÉE DU FASCISME

Tout cela malgré l'obstacle d'une xénophobie récurrente dès les origines, d'autant plus méprisante que la haine de l'étranger s'est coulée longtemps dans un rejet complexe dont, jusqu'à la dernière guerre, l'antisémitisme était partie

prenante, depuis l'Affaire Dreyfus. Les racines en sont anciennes : en plein "printemps des peuples", en 1848, on avait reconduit à la frontière, le gourdin à la main, les manœuvres belges des environs de Paris. Dans les années 1880, les syndicats du Nord, encore mal assurés, s'affirment "nationaux" et imposent le numerus clausus dans un certain nombre de secteurs. La Belle Epoque est aussi celle des chasses à l'homme, comme celle d'Aigues-Mortes, qui fait plusieurs morts ; et, on s'en doute, le pire est à venir, dans les années trente, dans l'ombre portée du fascisme, du nazisme et de leurs complices français. On sait que l'éradication n'est pas encore acquise et, au fond, nous connaissons encore mal ce monde français des étrangers et des immigrés, que les historiens n'ont découvert qu'il y a une vingtaine d'années, alors même que l'arrêt officiel de l'immigration rompait avec une pratique de plusieurs décennies, dans une Europe dont les Etats, hier fournisseurs de main d'œuvre, étaient en train d'en devenir demandeurs, sur un espace aux dimensions du monde, ou presque.

Yves LEQUIN



www.fondation-seligmann.org

C'est le site de la Fondation que vous pouvez désormais consulter.

Vous y trouverez des informations :

- sur la Fondation : Conseil d'administration, Comité d'Honneur, Conseil d'Animation
- sur les Prix Seligmann contre le racisme attribués en 2003, 2004 et 2005
- sur les activités de la Fondation
- sur le Journal Après-Demain : sommaires des numéros parus au cours des cinquante dernières années (en cours de construction).

Gérard MOREAU

IMMIGRATION, INTÉGRATION, IDENTITÉ, NATIONALITÉ : DERRIÈRE LES MOTS, LA VIE

Comme par une sorte de logique, les politiques et les actions relatives à l'immigration, à l'intégration et à l'identité nationale apparaissent étroitement liées. Cette logique appartient depuis longtemps à la vulgate d'un mouvement politique. Le fait qu'elle soit accolée aujourd'hui au nom d'un ministre du gouvernement montre bien qu'au moins pour une large fraction de la population, cette logique a dépassé les frontières de ce mouvement et qu'elle est, d'une certaine manière, perçue comme correspondant à une réalité.

Que penser de cette perception est une chose ; comment analyser la réalité en est une autre. Or cette analyse est nécessaire, faute de quoi s'installe une vision erronée des choses.

Quelle est la situation démographique de la France ? Les chiffres au 1^{er} janvier 2006 sont connus : 63 millions de résidents, chiffre en augmentation, pour 2005, de 300.000 par mouvement naturel (naissances moins décès) et de 100.000 par solde migratoire. Ce qui donne, s'agissant des immigrés (selon la définition des démographes), 5 millions

de personnes et 3 millions d'étrangers (selon la nationalité du résident, qu'il ait ou non migré). Mais ces chiffres globaux ne décrivent pas la situation urbaine (85% de la population vit dans une agglomération), qui connaît des concentrations locales très variées selon l'origine de la population qui y vit, et pas seulement sous l'angle de l'immigration : les grandes villes ont, bien sûr, des populations bien plus hétérogènes que les villes moyennes ou petites. Ces situations contrastées, comme les situations sociales correspondantes, ont fait surgir la question de l'immigration, phénomène bouc émissaire des problèmes non résolus.

DES SIMPLIFICATIONS ABUSIVES

L'immigration renvoie au contrôle des flux aux frontières et de l'admission au séjour durable, qui fait d'un immigré un résident. La question de la résidence pose celle de l'intégration aux communautés locales et nationale, c'est-à-dire d'abord du respect des lois et des cou-

tumes qui permettent de vivre ensemble, ensuite de la participation, plus ou moins active, à ces communautés. Ces questions se posent à chaque personne, et pas seulement aux immigrés ; elles se posent à leurs descendants, elles se posent à leur voisinage, elles se posent partout, même lorsque la présence d'immigrés se fait infime, voire inexistante.

Ainsi, réfléchir à l'immigration conduit, de fait, au problème bien plus vaste de l'intégration de chacun dans la communauté où il vit. C'est bien là que les difficultés commencent, parce que la vie de chacun, y compris dans son rapport avec notre communauté nationale, est un sujet d'une toute autre nature que celle des immigrés, fraction ultra-minoritaire de la population d'ensemble, même si cette fraction met en lumière un problème global. Essayons de voir comment, quitte à répéter des choses mille fois dites mais constamment réduites par des simplifications abusives à des slogans ou des idées faussées.

CETTE VIEILLE ERREUR QUI DURE...

Les flux migratoires sont multiples ; ils sont très divers, du Maghreb à l'Afrique noire, de la Chine à l'Europe centrale, communautaire ou non, de la Turquie au continent indien. L'immigration a la diversité des individus des multiples populations qui la composent et qui viennent s'ajouter à celle des multiples populations qui composent la population française, avec ses pays et ses régionalismes bien vivants, sinon entretenus, au-delà des histoires qui les ont constitués. Cette diversité empêche, dans une vue réaliste des choses, d'opérer un clivage simpliste, immigrés d'un

côté, population d'origine de l'autre, les deux notions n'ayant pas plus d'homogénéité l'une que l'autre.

Voir ce fait ne change évidemment rien à la nécessité aujourd'hui d'un contrôle de l'entrée et du séjour des étrangers, et d'abord à la lutte contre les passeurs et les trafiquants de main d'œuvre, branchés sur des débouchés d'emplois irréguliers.

Voir ce fait conduit en revanche à définir autrement la politique d'intégration : c'est une erreur forte, ancienne et continue, aujourd'hui encore, de l'accoler à l'immigration. Tout immigré n'a pas besoin qu'on l'aide à s'intégrer ou que l'on le lui enjoigne, a fortiori par un "contrat" obligatoire. D'évidence pour les cadres, ce fait existe aussi pour des personnes plus modestes, francophones ou ayant une histoire spécifique. La liberté de chacune et le respect de cette liberté devraient écarter les mécanismes lourds et les formalités parfois carrément vexatoires. Ne doivent bénéficier d'actions fortes d'intégration, banalité - croit-on - de le dire, que ceux qui en ont besoin, dont certains immigrés mais aussi tant d'autres, même s'ils ne rentrent pas dans la catégorie des "immigrés".

UN PEU MOINS DE RECETTES, UN PEU PLUS D'AMBITION !

Les problèmes d'apprentissage linguistique, de formation professionnelle, d'emploi ou encore de logement, doivent être traités par toutes sortes de moyens, selon les compétences des pouvoirs publics responsables. Une administration des immigrés ne pourrait jamais, à elle seule, être à la hauteur de la tâche et, surtout, encouragerait ou provoquerait toutes sortes de comporte-

ments ségrégatifs dans les services de droit commun. En même temps, la politique d'intégration, au sens large, doit traiter de la diversité des situations individuelles ; il faut sans doute regrouper ces situations en groupes homogènes selon les besoins ressentis, y compris de nature culturelle, en vue de permettre aux bénéficiaires de trouver des repères et de l'autonomie, mais il ne faut pas tomber dans la dichotomie fautive des immigrés et des non-immigrés. On voit que l'ambition devrait être grande.

Affirmer cette ligne ne signifie pas que les primo-arrivants ne justifient pas dans certains cas d'une attention correspondant à leurs particularités, mais ce sont celles-ci qu'il faut détecter et suivre, si besoin, sans croire à des recettes systématiques. Il est clair que la connaissance du français est indispensable à la bonne intégration sociale. Mais l'apprentissage obligatoire de la langue, sous condition de séjour, aussi bien pour un célibataire que pour une mère de famille qui n'a pas de mode de garde, ne peut pas donner de résultat sérieux. Il y a, du reste, beaucoup de manières d'apprendre une langue, parfois avec du temps, souvent dans l'emploi, d'accord avec les employeurs et leur formation continue.

IL N'Y A QUE DES HISTOIRES INDIVIDUELLES

Affirmer cette ligne ne signifie pas davantage qu'il ne faut pas un ministère de l'immigration, parce que celui-ci, politiquement, peut porter la réalité de la connaissance et de la synthèse des actions auprès de ses collègues, mais sans les décharger de leurs responsabilités, au contraire. Qu'il y ait une administration de synthèse, des agences ou

des associations subventionnées, en catalyse des actions non en substitution, une surveillance en appui de la lutte plus générale contre toutes les formes de discriminations, qui dépassent de loin les immigrés (quid, par exemple, des malades et des handicapés ?) est tout à fait nécessaire. Pas davantage.

Ainsi le fameux "parcours de l'intégration" n'est pas un fleuve unique, qui serait réduit à une séquence quasi-linéaire de mesures successives réservée aux immigrés. Il n'y a que des histoires individuelles d'intégration, ou non, parce que des séjours longs dans un pays avant de revenir au pays d'origine ou d'aller ailleurs sont tout à fait normaux, mais aussi parce que ces histoires ne sont, bien souvent, pas liées à une migration transfrontière.

L'IDENTITÉ N'EST PAS UNE NATIONALITÉ

Vue de cette manière, englobant les mouvements migratoires mais allant très au-delà, l'action sur les histoires individuelles, que les politiques menées, comme les comportements individuels, peuvent rendre malheureuses ou heureuses, n'empêche pas de regarder des mouvements sociaux d'ensemble, d'étudier la population française, ni même d'interroger cette fameuse "identité nationale".

La notion "d'identité nationale" ne doit pas être confondue avec la nationalité française. Celle-ci est l'attribut juridique du citoyen qui détient ainsi le droit, dans notre système institutionnel, à l'exercice de la souveraineté politique complète. Elle s'attribue par la filiation ou s'acquiert (ou se refuse) sur demande et sous conditions. Il s'agit donc d'un fait

précis et essentiel, puisqu'il ouvre la porte au pouvoir d'influence sur les affaires publiques de portée générale. Et la réflexion sur les questions de nationalité se couple souvent avec celle sur la citoyenneté, pas forcément française (mais on peut être citoyen étranger résidant en France).

Le thème de "l'identité", notamment de l'identité française, porte sur un tout autre domaine. C'est un mot compliqué, en partie parce qu'il peut être présenté sous la forme matérielle de l'identité d'un individu : il existe une carte d'identité, qui fixe et repère l'individu, mais "l'identité" d'une personne n'est pas figée et ne doit jamais être considérée comme telle. Elle repose sur une histoire familiale et collective, mais, parce qu'elle est celle d'une personne unique, qui vit dans sa génération, elle est évolutive. Dans un monde relativement stable, caractérisé par des liens étroits et fixes, les évolutions sont lentes et l'individu se distingue rarement du groupe. Aujourd'hui, la situation apparaît complètement inverse : les cadres sociaux éclatent, les déplacements éloignent, les conditions d'existence évoluent très vite, les repères culturels se mélangent à grande allure. Certes, voilà bien présentées les raisons qui font peur aux groupes constitués, qui se sentent menacés presque dans leur existence même, mais précisément, les identités collectives, comme les identités individuelles, sont appelées à s'adapter, à changer si elles en sont capables, c'est-à-dire sans doute pas en se rigidifiant ou en se cantonnant dans une attitude de défense, de maintien sur des positions immuables dans leur énoncé.

UNE COMPOSANTE PARMI D'AUTRES

Les mouvements migratoires dans la question de l'identité mouvante d'une nation ne constituent à l'évidence qu'une composante, parmi tant d'autres, des facteurs de changement qui s'affrontent à travers des frontières bien plus ouvertes. La composante est loin d'être négligeable, ne serait-ce que parce qu'elle transporte, en l'espèce dans notre pays, des « modèles » culturels profondément différents (qui sont eux-mêmes, pour l'identité des migrants, profondément secoués). Mais les modèles sont bien changeants et sous beaucoup d'angles, dans la lecture des valeurs ou des modes de vie, dans les expressions collectives ou individuelles. Privilégier la composante de l'immigration n'apparaît donc pas seulement réducteur par le fait qu'un mot dynamique, l'immigration, est accolé à un mot plus statique comme l'identité, pas seulement stigmatisant de l'immigration comme facteur de changement aux yeux de ceux qui ont peur du changement. Confier à un ministère spécifique, et celui de l'immigration en particulier, une question de société globale paraît alors relever d'une vision excessivement partielle et réductrice, à ce titre dangereuse.

La France, comme toutes les nations, a son histoire ; elle a, comme d'autres, mais à coup sûr avec beaucoup de force à certaines périodes, affirmé sa croyance en des valeurs universelles ; cette croyance s'est parfois faite bien hésitante, sinon effacée parfois. En débattre est un sujet permanent et récurrent, agir est aussi une manière de participer à ce débat et à cette construction ou déconstruction. Encore faut-il voir les choses avec hauteur et largeur de vue, ouverture et générosité.

Gérard MOREAU

Christophe BERTOSSI

FRANCE, GRANDE-BRETAGNE : DEUX LEÇONS NON APPRISES

Au printemps et à l'été 2001, trois villes industrielles du Nord-Est de l'Angleterre, Oldham, Burnley et Bradford, sont le théâtre d'émeutes urbaines dans des quartiers où se concentrent des populations minoritaires principalement d'origine ou de confession musulmane. Le sentiment de frustration et de relégation sociales partagé par les jeunes de ces villes, leur expérience de la discrimination dans l'accès à l'emploi ou au logement (dans une situation sociale et économique déjà sinistrée), la stigmatisation ethnique et religieuse qu'ils ressentent, sont les principales causes de ces incidents, impliquant les forces de l'ordre et se nourrissant des provocations de militants locaux du British National Party, d'extrême-droite.

UN DOUBLE ÉCHEC, UNE MÊME EXPLICATION

A l'automne 2005, en France, le décès, à Clichy-sous-Bois, de deux adolescents issus de l'immigration maghrébine et subsaharienne, dégénère en plus d'un mois d'émeutes dans les principales villes françaises. Là encore, les raisons des incidents sont à trouver dans les limites d'un modèle français d'intégration à garantir à chacun, quelle que soit son origine, une égalité de droits, de chances et d'appartenance que vient systématiquement éroder le sentiment d'être confronté à la discrimination, à la

relégation sociale et à la stigmatisation. A Oldham, Burnley, Birmingham, Saint-Denis, Strasbourg ou Montfermeil, on trouve parmi les populations issues de l'immigration des conditions "anthropologiques" comparables, un vécu quotidien fait d'une promesse formelle de citoyenneté égalitaire, annulée, pourtant contestée par l'expérience du racisme et de la discrimination ethnique ou religieuse, une problématique posée dès 1944 par Gunnar Myrdal à propos des populations noires aux Etats-Unis.

Le rapprochement entre les émeutes britanniques de 2001 et françaises de 2005 ne souligne pas seulement des problématiques sociales comparables dans les deux situations ; il concerne aussi une lecture "officielle" similaire, dominante dans l'espace public en France ou en Grande-Bretagne (et ailleurs en Europe) pour expliquer les causes de ces événements. Dans les deux cas, les raisons de ces émeutes ont été trouvées dans le repli ethnique et identitaire de populations qui refuseraient "l'intégration". Ces discours portés par les médias et les responsables politiques, majoritaires dans les opinions publiques, se traduisent en refus par les populations "ethniques", des "valeurs" communes et, par conséquent, de l'identité nationale britannique ou française. Face à "l'échec" perçu de l'intégration dans les deux pays, les pouvoirs publics ont promu une politique de retour nécessaire à l'identité nationale.

FISH-AND-CHIPS OU POLYGAMIE ?

En Grande-Bretagne, un débat sur la notion de *Britishness* a enflé dès la fin 2001, insistant sur ce que devrait être une culture nationale commune à tous les Britanniques (du *fish-and-chips* à Elizabeth II en passant par le cricket) permettant d'incorporer les populations ethniques minoritaires. Ce qui a eu pour corollaire le développement d'autres notions telle que le civisme et l'allégeance, des notions traditionnellement plus caractéristiques du républicanisme à la française que de la pratique britannique des "relations raciales". Et ce qui s'est traduit en 2002 par une réforme de la législation sur l'immigration et la citoyenneté, mettant notamment en place un vœu d'allégeance pour obtenir la qualité de sujet britannique, rompant avec la tradition libérale de citoyenneté héritée de la période coloniale.

En 2004, le chairman de la *Commission for Racial Equality*, principale institution en charge de l'agenda des "relations raciales" et de la lutte contre le racisme et les discriminations, insistait lui aussi sur l'importance de ces valeurs civiques communes, trop longtemps ignorées par le "modèle" britannique. Les attentats du 7 juillet 2005, à Londres, n'ont fait que renforcer ce constat de l'"échec du multiculturalisme" britannique.

En France, c'est également dans les modes de vie des populations issues de l'immigration, dans leur pratique présumée de la polygamie, dans leur appartenance à l'islam, dans les déviances sociales et civiles qu'elles développeraient et dans leur refus d'intégration dans la société française, son identité et ses valeurs, que les racines des émeutes de 2005 ont été localisées. Promesse du candidat de l'UMP lors de la campagne électorale de 2007, le "ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Co-développement" a ainsi vu le jour dès le lendemain de l'élection présidentielle.

LA LIQUÉFACTION DES "MODÈLES NATIONAUX"

Dans un contexte où les politiques d'accès à la citoyenneté civile, politique et sociale des populations issues de l'immigration post-coloniale montrent leurs limites, ce retour à l'identité nationale illustre plus qu'une simple résurgence d'un nationalisme supposé redonner sens au "vivre ensemble" en France ou en Grande-Bretagne. Il montre surtout un processus de liquéfaction des modèles nationaux utilisés après-guerre pour mettre en place des politiques d'intégration des migrants et des membres des groupes minoritaires.

Longtemps, le modèle français d'intégration républicain, fondé sur l'importance de l'individualisme citoyen et de la nation "politique", comme frontière à la fois interne entre l'espace privé et l'espace public, et externe entre le citoyen et l'étranger, s'est vu opposer d'autres formes de gestion de la différence culturelle, religieuse ou ethnique par d'autres pays européens ou nord-américains. Côté français, la République a envisagé le citoyen comme un individu abstrait, refusant toute forme de différenciation ethno-raciale dans l'espace public, lieu et marque de fabrique de la citoyenneté commune, l'identité nationale venant alors contrebalancer la définition très abstraite de l'appartenance à la République et à ses principes "universels".

DES PRINCIPES FONDAMENTALEMENT DIFFÉRENTS

Il s'agit là bien sûr d'un discours formel, majoritaire et dominant, qui n'est pourtant jamais allé sans de profondes contradictions et contestations, tant durant la période coloniale qu'après la décolonisation, mais ce genre d'idéologie formelle est demeuré au cœur de la justification des grands principes de ce qu'est la citoyenneté française et, par

voie de conséquence, des chemins que les migrants devraient emprunter pour s'y intégrer.

Ailleurs en Europe, l'incorporation des migrants n'a pas été entreprise à partir des mêmes principes, qu'il s'agisse du système "pillarisé" néerlandais basé sur la reconnaissance des différences communautés religieuses et idéologiques, du modèle allemand d'une citoyenneté quasi imperméable à la présence étrangère, ou de l'exemple britannique mettant l'accent sur le respect de la diversité posée en termes de race ou d'ethnicité. L'utilisation médiatique et politique en France du terme de "communautarisme" fixe depuis les années 1980 ce type d'opposition entre une citoyenneté française réputée dénuée de toute forme de racisme et le "communautarisme anglo-saxon", britannique ou américain, résolument tourné vers la reproduction des solidarités ethniques ou raciales.

INCANTATIONS ET EFFETS D'ANNONCE

Depuis les années 1990 et 2000, un processus vient brouiller ces oppositions traditionnelles. En France, le discours républicain sur le "vivre ensemble" est débordé par la réalité, où le voile d'ignorance sur la question ethnique ne résiste plus aux débats sur les discriminations. De nouvelles institutions et un nouveau cadre législatif ont été créés dans la foulée de l'article 13 du Traité d'Amsterdam, avec notamment la mise en place de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité. Déjà, en 1996, le rapport annuel du Conseil d'État mettait en perspective les limites de la conception abstraite de l'égalité républicaine, au profit d'une définition plus substantielle, montrant combien la discrimination dans une société devenue, de facto, multiculturelle vient éroder le projet d'égalité citoyenne. En 2003, le ministère de l'Intérieur faisait aboutir les négociations sur la création d'une représentation institutionnelle de l'islam, le Conseil Français du Culte

Musulman, tandis qu'un débat était lancé au même moment sur la "discrimination positive" et qu'intervenait la nomination, dans le département du Jura, d'une personnalité présentée comme le "premier préfet musulman".

TOUS LES CHEMINS MÈNENT À L'ISLAM...

En même temps, cette "ouverture" du républicanisme à la question ethnique, qui découvre les bénéfices de politiques telles que la Grande-Bretagne les a développées depuis les années 1960 en promouvant la lutte contre les discriminations, ne va pas sans contradictions. Dans le regard croisé entre la France et la Grande-Bretagne en matière "d'intégration", elles se multiplient même. L'analyse simpliste d'une opposition en miroir entre un modèle de la citoyenneté (France) et un modèle de l'ethnicité ou du "communautarisme" (Grande-Bretagne) cède à des réalités plus complexes. Ainsi, les nouvelles politiques anti-discriminatoires françaises ont été développées en même temps qu'un débat sur la laïcité en 2003, reprenant le thème du "refus d'intégration" des populations issues de l'immigration, en l'occurrence des "musulmans". La remise en question, après 2001, des politiques britanniques, encourageant non plus de "bonnes relations raciales" mais une "cohésion nationale", s'est accompagnée d'un intérêt accru pour le modèle français. En même temps, la loi française du 15 mars 2004 interdisant les signes religieux ostensibles dans les écoles publiques n'a pas été comprise outre-Manche, alors que le débat sur l'intégration nationale des minorités ethniques prend de plus en plus la forme d'un débat interreligieux promu par les autorités britanniques.

Que tirer de tout cela ? On assiste d'abord à une convergence "par le bas" des manières de débattre de l'intégration des migrants et des membres des minorités ethniques dans la plupart des anciens pays d'immigration en Europe.

Alors que ces populations étaient identifiées en fonction de leur nationalité et de leur origine post-coloniale (les Maghrébins en France), raciale ou ethnique (les *Blacks* et les *Asians* en Grande-Bretagne) ou du caractère présumé provisoire de leur présence (les *Gastarbeiter* - notamment turcs - en Allemagne), elles sont désormais partout définies en fonction de leur origine religieuse, d'où l'on déduit automatiquement une pratique religieuse supposée: l'Islam. La sécurisation des discours sur l'intégration de ces populations est une autre ligne de convergence en Europe, quand les opinions publiques se montrent particulièrement sensibles à l'Islam, perçu à la fois comme un problème interne aux sociétés nationales et comme une "menace" externe, en lien avec les conflits de l'après-Guerre froide, le terrorisme islamiste ou la perspective d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne.

CE QUI RESTE QUAND TOUT A ÉCHOUÉ

Surtout, on assiste à un découplage entre les grandes "philosophies" nationales de la citoyenneté et les politiques d'intégration, leur justification et l'évaluation de leurs résultats. Il ne s'agit pas seulement de l'écart entre les idéologies nationales et les réponses politiques à la présence des migrants ou des minorités car, dans la pratique, tous les pays devient des "modèles" qui sont revendiqués au niveau idéologique. La rupture dont il s'agit est plus "politique" : la République "ne suffit plus" en France, les "relations raciales" en Grande-Bretagne "ont échoué", la "tolérance libérale" a été "débordée" par les musulmans aux Pays-Bas. Dans ces constats portés par les discours politiques et médiatiques, l'idéologie redéfinie pour justifier les politiques d'intégration délaisse les conceptions nationales de la citoyenneté pour mettre l'accent sur la seule *identité*.

A cela s'ajoute une dimension qui rend les choses encore plus complexes : l'Europe. Si le processus d'intégration européenne a été considéré dans les années 1990 comme la perspective de renouvellement du projet démocratique (une citoyenneté dissociée de la nationalité et la promotion du multiculturalisme), la crise des institutions européennes a fermé la possibilité d'une refonte de la citoyenneté contemporaine. L'intégration européenne a ainsi fonctionné comme un processus d'érosion du national tandis que sa crise a débouché sur la promotion d'une conception identitaire de l'Europe chrétienne et humaniste, et sur son incapacité à constituer une alternative au nationalisme.

LE DUR RETOUR DU RÉEL

C'est à ce niveau que les évolutions récentes en Grande-Bretagne et en France à propos de l'intégration, montrent des contradictions importantes qui permettent de comprendre le retour à l'identité nationale. D'abord, ce retour intervient précisément alors que le principe même du national est en crise, inscrit dans un jeu complexe entre le local, le global, le national et le régional. L'Etat-Nation n'est plus l'espace exclusif du "vivre ensemble", de la redistribution des ressources de l'Etat-providence, de l'accès à l'égalité des droits, de la médiation entre les institutions et les citoyens, de la structuration des enjeux publics en politiques publiques, ou de la configuration du pouvoir dans le contexte de l'intégration européenne et de la globalisation. Plus que la diversité ethnique ou religieuse qui est désignée comme l'origine de la crise du national, c'est l'Europe qui vient éroder le monopole du national dans ces différents domaines. Or, c'est précisément au moment même où le principe national est en crise structurelle, que l'on assiste à un sursaut de discours nationalistes pour redéfinir la solidarité au sein de sociétés globalisées et plurielles. Comment faire pour

produire une citoyenneté commune dans un monde qui n'est plus celui d'Ernest Renan ou d'Albert Venn Dicey ?

IDENTITÉ CONTRE ETHNICITÉ

Cette crise du national est ensuite liée à une autre crise, celle des "modèles nationaux d'intégration". Ces "modèles" n'ont pas "réussi" au regard de leurs objectifs, ou ils n'ont pas "su" s'adapter à l'évolution des problématiques sociales et politiques liées à l'intégration des migrants et des minorités ethniques. La situation actuelle en France et en Grande-Bretagne en témoigne ; or, il est frappant de remarquer combien c'est au moment où ces "modèles" sont contestés au motif qu'ils seraient inefficaces à transformer les "musulmans" en citoyens loyaux, que l'on enregistre une revendication très forte des minorités issues de l'immigration, d'un accès plénier à une citoyenneté de première classe.

Signe de l'incapacité d'informer des politiques publiques d'intégration, ce décalage, enfin, est dangereux car il contribue à "racialiser" l'identité nationale par opposition à l'ethnicité, perçue comme "menaçante", des populations minoritaires. L'Islam vient encore une fois cristalliser cette situation, de façon souvent abusive car ceux qui sont désignés comme "musulmans", c'est-à-dire enfermés dans une identité totale recouvrant une religion, un mode de vie, une structure familiale ou une idéologie politique, ne se perçoivent souvent pas eux-mêmes comme tels mais comme des citoyens ordinaires. Or, dans l'écart qui existe entre l'identité que la société dominante attribue aux populations considérées comme minoritaires et l'identité que ces populations envisagent comme la leur, se créent des situations de domination et de rapports de force aux antipodes d'une citoyenneté véritablement partagée.

RUPTURE DANS LA SOCIÉTÉ, MALAISE DANS L'INSTITUTION

N'y voyant que des "musulmans", la société dominante renonce à accorder une égalité d'appartenance citoyenne aux groupes minoritaires. Ne se reconnaissant pas dans cette société dominante, dans ses médias et ses institutions y compris politiques, les membres des groupes considérés comme minoritaires n'ont d'autre issue que le repli identitaire. Dans cette situation, les rapports à la police restent difficiles et continuent à produire des émeutes urbaines, tandis que les institutions longtemps considérées comme des "écoles de citoyenneté" sont contestées dans leur fonction sociale d'intégration. C'est le cas de l'école mais également d'autres institutions comme l'armée, comme nous l'avons montré dans une enquête récemment publiée en collaboration avec Catherine Wihtol de Wenden.

CITOYEN IMAGINÉ, CITOYEN IMAGINAIRE

Dans ce contexte de crise structurelle du national, de crise des "modèles d'intégration", de crise de la citoyenneté du point de vue des populations issues de l'immigration et de crise du "vivre ensemble" du point de vue des opinions publiques, les politiques de l'intégration ont instrumentalisé l'immigration et l'Islam pour faire sens d'une crise politique, sociale et économique globale. Face à cette situation, la seule réponse politique qui paraît payante vis-à-vis des opinions publiques dans les pays européens est le retour à l'identité nationale. En France comme en Grande-Bretagne, cela a conduit à rompre avec les idéologies traditionnelles de la citoyenneté et de l'intégration, sans pour autant leur substituer un autre programme d'incorporation des minorités dans les droits et les devoirs du citoyen. La question sociale n'est plus celle de l'égalité mais de l'identité des citoyens. Cette situation de convergence entre la France et la Grande-Bretagne est la leçon non apprise des émeutes de 2001 et de 2005.

Christophe BERTOSSI

Ahmed DJOUDER

CETTE PART D'OMBRE QUE NIE LA FRANCE

Je n'ai été capable de dire "Je suis Français" que lorsque j'ai pu dire "Je suis Algérien". Cet apparent paradoxe m'a réconcilié avec moi-même, avec mon histoire et, en réalité, avec notre Histoire commune, à nous Français et immigrés (et enfants d'immigrés). Ce paradoxe revêt une importance capitale pour sortir du débat irrationnel autour de l'identité nationale.

Né en France de parents algériens, j'ai longtemps vécu cette part d'identité algérienne comme honteuse. Dans le même temps, je vivais tout aussi honteusement mon état de "français". Je n'étais à l'aise avec aucune de ces étiquettes, ni celle de mes origines, ni celle de ma naissance. J'ai préféré n'être ni l'un ni l'autre et choisir d'élargir mon identité en me définissant comme humain. C'était beaucoup plus simple. Je ne savais pas que je fuyais et qu'en réalité je rejouais une honte, la honte du passé France-Algérie, et que l'inconfort de mon "africanité" reflétait le poids des préjugés dans la société française.

CE SENTIMENT D'AVOIR TRAHI...

Le point de départ de cette réflexion fut une question apparemment anodine au cours d'une soirée : "d'où es-tu, Ahmed ?" Ma réponse comporta, comme

toujours en pareil cas, deux informations que j'opposai : "je suis d'origine algérienne mais je suis de nationalité française."

Intriguée, mon interlocutrice poursuivit : "Ah, tu es donc né en France ?

- Oui
- Et tu as grandi en France ?
- Oui
- Donc tu es Français !
- Oui, de nationalité française.
- Tu parles la langue de tes parents ?
- Non.
- Tu es donc de culture française et tu n'oses pas dire que tu es français."

En effet, je ne pouvais pas prononcer ces mots, "Je suis Français", sans me faire violence ou sans me sentir traître. J'étais loin d'être le seul. Ce sentiment, je le partageais avec des centaines de milliers d'immigrés et d'enfants d'immigrés. Traître à qui, ou à quoi ?

Il m'a fallu écrire ce livre, "Désintégration", et replonger dans cette Histoire France-Algérie pour dénouer mes nœuds intérieurs et apprendre à aimer ma part algérienne, qui n'avait rien de honteux ; au contraire, elle était admirable. Cette réconciliation, qui m'a demandé une année entière, m'a permis de dire sans rougir que j'étais aussi français. Je ne trahissais rien ni personne. Le sentiment de libération est

extraordinaire. Cet amour n'a pu naître qu'en voyant aussi toute la part d'ignorance, d'obscurantisme, d'archaïsme, de résignation des Arabes. Mon amour pour la France n'a pu, quant à lui, se révéler que parce qu'il y a eu ce travail de lucidité autour des mensonges, de l'hypocrisie, des contradictions, des discriminations dont il était tissé.

Le processus qui consiste à obliger quelqu'un à intégrer une part identitaire à partir d'une injonction est, selon moi, une aberration pure et simple.

L'IDENTITÉ COMME SYMPTÔME

Quelle menace pèse donc sur la France et les Français pour que toutes et tous se mettent aujourd'hui à parler d'identité nationale ? Qui sont ces étrangers trop "eux-mêmes", qui empêcheraient les Français d'être eux-mêmes ?

La revendication d'une identité nationale est l'un des symptômes d'une France gangrenée par la honte des autres, conséquence d'une honte d'elle-même. L'identité nationale n'existe pas. L'identité n'est qu'individuelle. Il y a les influences de nos parents, de la société, de l'école, de notre religion, de notre culture, de nos amis, du corps qu'on a, de nos expériences... Il y a le pays où l'on est né, le pays d'où l'on vient, le pays où l'on va, le pays où l'on séjourne, le pays où l'on rêve de vivre, le pays où l'on travaille, le pays que l'on aime, le pays que l'on déteste... L'identité, ce n'est pas Soi. C'est un habit, un costume. L'identité, c'est la partie visible de l'iceberg.

FANTASME ET PARANOÏA

La somme des identités individuelles de France (des dizaines de millions d'habitants) ne crée pas une identité nationale. Elle crée les couleurs de la France.

L'identité n'est pas davantage une liste de préceptes auxquels il faille adhérer. Avec cette idée d'identité nationale, la France aurait tout aussi bien pu devenir créationniste ou croire à nouveau à la génération spontanée. Quand ça va mal, les raccourcis sont tentants, et les superstitions se développent à la vitesse grand V.

Lorsqu'un peuple glisse vers des idées extrêmes et dangereuses, il ne le remarque pas. Il est convaincu d'être dans son bon droit et de répondre à une menace sérieuse. La paranoïa est l'une des pathologies les plus résistantes. On ne sait pas qu'on est paranoïaque. Les idées folles de l'un, assemblées en théorie cohérente, contaminent les autres. Il est des fous qui rendent fous des individus passant pour sains d'esprit. Nous partageons tous le germe de la folie. L'Histoire est truffée de cette contamination par la haine. On connaît les dérives d'une identité toute entière tournée vers le nationalisme ou la religion. Que votre pays s'effondre et vous voilà terroriste !

MAUVAIS SANG

Si le concept d'identité nationale est faux et dangereux, l'accoler au terme immigration pousse un cran plus loin l'archaïsme de la pensée. Le message est clair : "Si la France souffre de son identité, c'est à cause des immigrés. Il va falloir que nous les domestiquions, sinon la France risque de se perdre." On avait le Front National qui clamait que les immigrés volaient du travail aux Français ; aujourd'hui, c'est l'immigré et l'étranger qui, à défaut de piquer du boulot puisqu'il n'y en a pas, profitent de l'assistance sociale et fraudent à qui mieux mieux.

On le sait bien, les hommes politiques caricaturent la réalité pour la simplifier et parfois pour la falsifier. Les artistes et

les intellectuels la caricaturent pour la comprendre et ensuite la complexifier.

Concernant le ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale, on peut parler d'une tentative malheureuse et irrationnelle, mais compréhensible, qui a pour but de conforter une position fragile et surtout de camoufler la réalité. Les médecins de la France, nos hommes politiques, recommandent au patient français une bonne et longue saignée (pour évacuer le mauvais sang). Ce "mal" est mal interprété : le diagnostic est faux, le remède l'est tout autant. De mauvaises questions entraînent nécessairement de mauvaises réponses. La France ne traverse pas de crise d'identité, elle croit seulement qu'elle en traverse une. Elle vit bien une crise, et même plusieurs, sur un plan économique, éducatif ; on sait tous comment, à l'échelle d'un individu, les drames financiers ou amoureux peuvent générer de superstitions et de recours à l'irrationnel : marabouts et autres vendeurs de rêve ...

PAUVRES PÉCHEURS

En choisissant la répression, la fermeté, l'exigence, la dureté, la discipline, la caricature comme armes de communication, la France fait un bond de plusieurs siècles en arrière. Prostitués, fumeurs, immigrés, délinquants, s.d.f., contrevenants de la route, communautaristes : chaque "pécheur" a droit à ses lois, qui l'empêcheront de mal agir et surtout protégeront les autres de ses crimes. Une certaine France voudrait gommer les excès, ce qui dépasse, ce qui gêne, ce qui fait honte, ce qui fait peur... En ne voyant pas qu'elle entretient le déni. Le refoulé revient toujours sous une autre forme, souvent incontrôlable et dévastatrice. La France porte son passé et sa

honte sur le dos, en feignant d'avoir réglé ses problèmes.

L'âme de la France est pleine de secrets et de non-dits qui lui pourrissent le cœur. Son Histoire, elle la connaît, son héritage est ambigu mais elle ne l'accepte pas. De cette Histoire, elle ne voudrait qu'une vision victorieuse, en passant sur les événements moins glorieux. Il faut pouvoir accepter que ce ne soit pas le cas. La France a été odieuse. Tant qu'elle n'acceptera pas cette part non respectable d'elle-même, elle fera de l'ombre à sa part humaine, à sa part grandiose.

L'INSOUTENABLE REPENTANCE

La repentance résonne de façon répugnante aux oreilles de certains. Si cette idée leur fait horreur, c'est que le problème a pris toute la place. Il est gigantesque. Je vais oser une image dure mais les détraqués sexuels, eux aussi, répugnent à se soigner.

Plus on forcera les gens à "manger" le concept fabriqué de l'identité française, plus les mentalités se figeront. C'est un mécanisme classique de résistance. Plus la France niera sa part d'ombre, plus les tensions s'exacerberont.

Je ne vois d'autre remède pour la France que celui d'accepter sa part d'arabité et d'africanité, celui de renouer avec sa grandeur et sa beauté. Comment ? En acceptant sa laideur... Sans honte ni jugement. Car on ne voit pas qu'on est grand, tant qu'on ne voit pas qu'on est petit.

La France, c'est sûr, va se redresser et redevenir une puissance économique de premier plan. Basée sur l'action et le volontarisme, la politique de son gouvernement peut sans doute y contribuer. Il ne faudrait pas qu'elle ait, pour cela, vendu son âme.

Ahmed DJOUDER



Créé en 1972 par le SSAE, la revue trimestrielle "Accueillir...", est diffusée par abonnement (16 euros) ou vente au numéro (8 euros) auprès de ses partenaires et des professionnels du social.

Les fondamentaux d'Accueillir sont de concrétiser la prise de conscience de l'importance du phénomène migratoire, d'informer sur la façon de remédier aux maux inhérents à la transplantation brutale de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, de favoriser les regards croisés et la comparaison avec d'autres pays.

L'actualité des enjeux des migrations rend incontournable la présence de cette revue de réflexion dans les débats de société.



ssaé. 10-18 rue des Terres au Curé 75013 Paris
Tel : 01 76 74 75 65 Fax : 01 53 61 26 17
SERVICE SOCIAL D'AIDE AUX ÉMIGRANTS www.ssaé.net

Accueillir... N°241 mars 2007 La participation des étrangers à la vie civique

Éditorial

> Frédéric Tiberghien, président du SSAE

Reportage photographique "J'y suis, j'y vote"

> Marion Poussier / Lucie Geoffroy

INSTITUTIONS

Dossier en titre : La participation des étrangers à la vie civique

Le droit de vote des étrangers aux élections locales

> Frédéric Tiberghien, président du SSAE

Elections locales et données constitutionnelles

> Danielle Lochak, professeur de droit public

L'état de l'opinion publique

> Jean-Danièle Lévy, directeur adjoint du département Opinion de CSA

Droit de vote des étrangers et idées reçues

> Bernard Delemotte et Paul Oriol de la Lettre de la citoyenneté

Le processus en Belgique

> Serdar Killic, politologue, conseiller communal, ville de Charleroi

Un défi pour l'Union européenne

> Javier Moreno Sanchez, député européen

INTERNATIONAL

Dossier : Les conventions internationales

Un droit international des migrations

> Michel Doucin, Ambassadeur pour les droits de l'Homme

Droit des travailleurs migrants : un grand absent

> Emmanuel Decaux, professeur de droit, membre de la sous commission des droits de l'Homme des Nations-unies, membre du comité scientifique du SSAE

Convention concernant les travailleurs migrants

> Pierre Lyon-Caen, magistrat honoraire à la Cour de cassation, membre du Bureau du SSAE

La traite des êtres humains :

une question préoccupante
> Henry de Lary, ancien sous directeur de l'Office des migrations internationales, membre du SSAE

Service social
d'aide aux émigrants (ssaé)
Association nationale
reconnue d'utilité publique

Conseil d'administration

président

Frédéric TIBERGHIEU

vice-présidente

Jacqueline ANCELIN

vice-président

Marc de MONTALEMBERT

secrétaire général

Pierre LYON-CAEN

trésorier

Pierre CHELOUDKO

membres

Françoise BEST,

Fanny COHEN-HERLEM,

Jacqueline COSTA-LASCOUX,

Christine GARCETTE,

Marie-France LAROCHE,

Jean BASTIDE,

Jean-Michel BELORGEY,

Michel GENTOT,

Kamel JENDOUBI,

Henri de LAPPARENT,

Jacky MAMOU,

Jean-Claude NICOLLE,

Yannick SIMBRON

Comité d'honneur

Hélène AHRWEILLER,

Lucie AUBRIAC,

Alain BACQUET,

BEN JELLOUN,

Francis BLANCHARD,

Paul BOUCHET,

Etienne BURIN des ROZIERES,

Jean DAUSSET,

Stéphane HESSEL,

Colette LAROCHE,

Robert LION,

Nicole QUESTIAUX,

Simone ROZÉS,

Bernard STASI,

Germaine TILLON,

Simone VEIL

Comité scientifique

Catherine WIHTOL DE WENDEN,

Etienne BALIBAR,

Brigitte BOUQUET,

Michel CANTAL-DUPART,

Roland CAYROL,

Yves CHASSARD,

Emmanuel DECAUX,

Patrick GONIN,

François HERAN,

LaRue ALLEN,

Anicet LE PORS,

Arnaud MERCIER,

Gérard MOREAU,

Danielle TARTAKOWSKY,

Dominique WOLTON

Directeur

Bernard WALLON

Françoise VERGÈS

DE L'IDENTITÉ-PRISON AUX "IDENTITÉS LIQUIDES"

L'identité, on le sait, n'est jamais fixée. Elle se construit, est soumise à des reconfigurations causées par des changements économiques, culturels, religieux, à la fois intimes et sociaux. Certains aspects demeureraient cependant forts, mais ils peuvent profondément changer d'un individu à l'autre. Les sociologues, les psychologues, les anthropologues soulignent à la fois la fragilité de cette construction *et* sa capacité à fixer l'individu, à lui assigner une place.

Fragilité car des transformations, une catastrophe, ou des mutations brutales peuvent mettre en cause les fondements de l'identité que je me suis donnée ; solidité de l'assignation "Parce que tu es femme, tu dois...", ou "parce que tu es musulman - noir - juif - tu dois être...". Les psychologues ont montré les ravages d'une trop grande fragilisation ou d'une trop forte solidification. L'identité ne peut être une prison ni un conservatoire. L'individu a le droit de vouloir s'émanciper d'aspects qu'il trouve trop rigides, de principes trop étroits. La question n'est pas de prôner une identité en constante fluctuation, mais d'admettre qu'elle soit un terrain de négociations, de réinterprétations d'hé-

ritages, de données, de représentations qui se présentent comme atemporelles.

LA FIN DES CATÉGORIES

Pour certains sociologues, les assauts d'une mondialisation accélérée et qui profite aux puissants ont accentué la fragilité des identités. Zygmund Bauman parle à ce sujet des *identités liquides* : "Les liens humains sont véritablement fragiles" dit-il, "et, dans une situation de changement constant, on ne peut pas s'attendre à ce qu'ils demeurent indemnes. Se projeter à long terme est un exercice difficile qui peut de surcroît s'avérer périlleux, dès lors que l'on craint que les engagements à long terme ne restreignent sa liberté future de choix. D'où la tendance à se préserver des portes de sortie, à veiller à ce que toutes les attaches que l'on noue soient aisées à dénouer, à ce que tous les engagements soient temporaires, valables seulement *jusqu'à nouvel ordre*". Cependant, la force d'assignation demeure, et le discours sur l'identité nationale tente de lui rendre encore de l'importance. N'oublions pas cependant que les peuples, les groupes et les individus ont régulièrement voulu secouer

ces règles qui les assignaient à des catégories fixes et fixées, car ces dernières prenaient souvent la forme de pratiques de purification d'un corps, vécu comme menacé par des "virus" étrangers.

LE RÉVÉLATEUR D'UNE CRISE

La Nation est un corps vivant, ce n'est pas une pièce de musée. L'identité nationale est, elle aussi, une construction et le débat actuel qu'elle suscite, révèle l'ampleur d'une crise latente depuis plusieurs années. Les poussées de fièvre successives ont amené chercheurs, associations et intellectuels à tenter d'en comprendre les causes. Pour Michel Wieviorka, c'est la "poussée dans l'espace public de particularismes culturels ou religieux nouveaux" qui a entraîné un vrai défi pour l'identité nationale française.¹ Il explique que cette poussée émerge dans les années 1960 avec les demandes des mouvements régionalistes, puis avec les Juifs de France, les Arméniens, et plus récemment une partie de la population noire.

Le modèle français tel qu'il se présente ne serait plus opérant. Il est par ailleurs questionné par une identité européenne en construction : qu'est-ce qu'être "Européen et Français" ? Est-ce l'histoire commune qui fait l'identité ? On a parlé d'Europe "chrétienne" comme socle commun, mais l'Europe païenne de l'Antiquité a duré bien plus longtemps... Dès que l'on cherche à repérer des fondements, des piliers fixes, on s'aperçoit que ce sont des constructions ou des reconstructions historiques et culturelles, fluctuantes. L'historien Eugen Weber a montré le lent cheminement pour faire de "paysans", avec une diversité de langues et de cultures, des "Français" partageant "une" langue et "une" culture. (Voir : *"Peasants Into*

Frenchmen: The Modernization of Rural France, 1880-1914", 1976).

LA NÉGATION DE L'ALTÉRITÉ

Il faut sans doute accepter une autre histoire de la Nation et de ce qui la constitue. Dès que la France colonise et qu'elle accepte que des personnes capturées dans des pays souverains pour être vendues, soient achetées et déportées sur le sol de ses colonies, c'est-à-dire sur un sol français, elle introduit de l'Autre. Il existe ainsi très tôt au cœur de la France une altérité, l'altérité que la France continue pourtant à dénier.

La notion d'identité nationale suppose qu'on se donne la frontière nationale comme critère préalable. Le récit national français s'enferme à l'intérieur de frontières établies au XVIII^{ème} siècle, Jura et Vosges, Alpes et Méditerranée, Atlantique et plaines du nord. Il inclut la Corse mais exclut tous les territoires outre-mer. La *géographie de l'histoire nationale française* indique les frontières de sa constitution : serait "français" ce qui se déroulerait à l'intérieur de ces frontières. La géographie du national telle qu'elle continue à s'imposer, enferme le territoire du national entre des frontières étroites de l'hexagone. Elle excluait hier l'empire colonial qui faisait pourtant "la gloire de la Nation", et elle exclut aujourd'hui les territoires dits d'outre-mer. Cette fermeture nie les échanges, les circulations aux frontières, les vagues d'immigration.

FAUSSES IDENTITÉS

La figure de l'étranger est régulièrement convoquée pour resserrer les liens d'un national perçu comme menacé. Ce discours ne tient aucunement compte de l'aspect fictif et imaginaire du national,

de sa lente composition et des nécessités rituelles de sa recomposition. Il fait comme si l'identité pouvait être fixée et figée une fois pour toutes et comme si le processus qui y amenait était lisse et linéaire.

Or l'étranger/immigré est constitutif de l'élaboration du politique et de la cité, soit comme repoussoir soit comme ami. On nous dit qu'il suffit d' "aimer la France" pour en faire partie ; on nous dit aussi que la France "n'a pas à avoir honte d'elle-même". Les deux propositions pourraient être entendues si l'on s'entendait sur les termes. Quelle France dois-je aimer ? et que signifie "aimer" ? Qui décide des critères de cet amour ? Qui décide qui en est l'ennemi et l'ami ? Suis-je autorisée à aimer d'autres pays ou alors cet amour est-il exclusif et jaloux ? Ne pas avoir "honte" : ne doit-on pas cependant être prêt à envisager qu'il y ait eu des moments honteux ? Quel est ce narcissisme qui ne peut souffrir de reconnaître ses erreurs ? Est-il bon qu'un peuple croie ne jamais avoir fait d'erreurs, ne jamais avoir été complice d'actes discriminatoires ? Invoquer que "d'autres l'auraient fait, et parfois pire" est-il digne d'une attitude réfléchie ?

LA "LIGNE DE COULEUR"

En France, la place marginale qu'occupe l'histoire coloniale, esclavagiste et post-esclavagiste, comme histoire de spoliation, de massacres, d'inégalités, de rendez-vous ratés, autorise un aveuglement qui explique en partie l'incompréhension de nombre de Français devant des demandes d'inscription, dans le récit national, d'événements qui font cependant partie de l'histoire nationale. On oublie qu'une *ligne de couleur* a tracé une frontière dans l'histoire de la citoyenneté. En effet, si l'histoire de la

lente inclusion de groupes perçus comme ne pouvant faire partie de la communauté des égaux - femmes, ouvriers, marginaux, paysans - révèle que la nation n'accepte pas automatiquement comme citoyens de plein droit celles et ceux qui "aiment la France", l'inclusion de celles et ceux qui n'appartiennent pas à la communauté "blanche" montre que les différences de genre et de classe ne suffisent pas à expliquer ce refus. La ligne de couleur a séparé les citoyens en "Blancs" et "non Blancs".

Le récit sur la constitution de l'identité nationale doit prendre en compte ces hésitations, ces refus. On perçoit alors qu'il ne s'agit ni de manque d'amour ni de vouloir faire honte mais de prendre les choses comme elles furent : conflits, échanges, solidarité. Une entreprise de renarcissisation du national qui s'appuierait encore sur le refus d'appréhender cette histoire, témoigne du désir jamais assouvi d'écrire une histoire mythique. La France n'y échappe pas et l'immigration sert aujourd'hui de terrain "contre" : contre lequel s'adosserait une "vraie" France. Cependant cette tentation de la purification s'enracine de plus loin et resurgit sous de nouvelles formes avec de nouvelles figures du "menaçant".

QUE FAIRE DE L' "AUTRE" ?

Il existe une tension entre ces termes, "identité nationale" et "représentation de la diversité" et c'est inévitable. Il y a toujours un "Autre" qui arrive et met en cause l'arrangement qui convenait à une majorité. Savoir alors que l'identité "nationale" n'est pas une donnée naturelle, qu'elle se configure et se reconfigure par des mécanismes d'inclusion et d'exclusion, redonne à cette question une dimension plus dynamique. Les réponses sont diverses et on peut voir

tout un spectre allant de l'apartheid à la ségrégation, au multiculturalisme bien pensant, au clanisme... Le processus d'interculturalité, de créolisation, me semble le plus intéressant : processus d'échange, d'emprunts, de perte et de création de formes nouvelles. Ce qui unit est alors une éthique de la solidarité, le refus d'un relativisme abstrait, la fin de l'innocence, l'acceptation de n'être pas le "meilleur", de n'être pas "choisi", mais de partager le même sol avec des gens que l'on n'est pas obligé "d'aimer" mais qui sont nos concitoyens.

LE "RACIAL" AU CŒUR DU "NATIONAL"

Des propositions pour faire avancer le débat ? Faire connaître leur histoire à tous ces jeunes dont les parents sont issus de l'empire colonial français et qui sont des citoyens français ; valoriser les contributions de tous ces individus, de

ces groupes dans les champs de la pensée et de la culture ; faire comprendre aux "Français" que c'est aussi *leur* histoire, cette histoire de l'esclavage, de la colonisation, et de la post-colonie. Admettre qu'il existe des discriminations d'ordre *racial* qui s'ajoutent aux discriminations de genre, de sexe et de classe. Comprendre comment et pourquoi la "race" comme structure, comme discours, comme source de référents, travaille la nation française. Combattre les inégalités, ne pas se satisfaire de sélectionner quelques "bons" éléments parmi les Français "non Blancs", admettre que ces exceptions puissent être de médiocres alibis, ne pas s'enfermer dans la représentation, savoir que ce n'est qu'une étape, rester attentif aux inégalités, aux injustices.

Françoise VERGÈS

1. www.la-croix.com, 14/03/2007.

Prochains numéros d'Après-Demain

- La formation du citoyen

- Justice : la lutte contre les inégalités

- Solidarité : les conditions de l'intégration

Fédération Internationale des Droits de l'Homme

Si vous souhaitez être informé de la situation des droits de l'homme dans le monde lisez,
« la lettre de la F.I.D.H. » et ses « rapports de mission »

Abonnement annuel à « la Lettre » (24 numéros)

Simple : 45 € - Étranger : 53 €

Abonnement annuel à « la Lettre » (24 numéros) et aux « rapports de mission » (30 rapports)

Simple : 90 € - Étranger : 106 €

Abonnements par chèque bancaire ou postal à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme

17, passage de la Main-d'Or, 75011 PARIS - Tél. 01 43 55 25 18

Françoise LORCERIE

L'ÉCOLE, L'IDENTITÉ ET LE FANTÔME DE MARIANNE

Les hommes de la Troisième République eurent le projet d'édifier un sentiment national, par l'école notamment, et ils y parvinrent. Plus d'un siècle après, le couple raison-nation reste dans la mémoire collective comme une caractéristique de l'école républicaine, voulue par ses concepteurs, bien accueillie par la population, fortement assumée par ses agents, "les hussards noirs de la République", comme Péguy les baptisa. Pourtant, dans les faits, l'école publique française n'est plus organisée aujourd'hui autour de l'acquisition de l'identité française ni de la citoyenneté républicaine par l'ensemble de la jeune génération. Le changement s'est effectué insensiblement mais il est aujourd'hui consommé.

Récemment, une recherche de thèse a mené une comparaison entre les modes de construction de l'appartenance commune chez les enfants dans l'enseignement préélémentaire en France et en Angleterre. Trouvant qu'en France, à la différence de l'Angleterre, l'école maternelle n'est organisée ni autour d'un idéal du jeu, ni du bien-être ensemble, ni de

l'éducation morale, elle a cherché à identifier l'impact d'un modèle de citoyenneté nationale, avant de conclure que celui-ci n'existe ni dans la façon dont les enseignants envisagent leur mission et la rationalisent, ni dans les formes scolaires observables, même si chacun peut en parler. "Marianne règne toujours en maîtresse à l'école. Mais elle n'est plus qu'un fantôme"¹. Ces mots valent aussi bien pour les autres échelons de la scolarité.

1984, VERSION FRANÇAISE

L'effacement de *facto* des orientations civico-nationales de l'école n'a pas donné lieu à débat public. Il s'est produit et confirmé, paradoxalement, quand le thème républicain a été réactivé dans les médias et l'édition, en même temps que se mettait en place un retour aux formes scolaires traditionnelles par l'élimination de quelques points d'innovation pédagogique institués antérieurement. A cet égard, l'année 1984 est à retenir. C'est cette année-là que paraît le premier volume de la grande entreprise édi-

toriale de Pierre Nora, “Les Lieux de mémoire”². On y trouve une partie intitulée “Pédagogie”, portant sur l’œuvre scolaire et pédagogique de la Troisième République commençante, avec de belles études sur Lavis et son manuel d’ “Histoire de France” conçu comme une œuvre d’édification nationale (par Pierre Nora lui-même), sur “Le tour de la France par deux enfants”, le manuel de lecture dans lequel tous les écoliers de France arpentaient en imagination nos provinces (par Jacques et Mona Ozouf), ou encore une étude du “Dictionnaire de pédagogie” de Ferdinand Buisson (par Pierre Nora encore).

C’est la même année que, sous la houlette de Jean-Pierre Chevènement, l’enseignement de l’éducation civique est réintroduit. Mais c’est aussi cette année-là que l’Education nationale abandonne le principe d’une politique propre d’intégration des enfants d’immigrés (la suppression de cette politique sera actée par des circulaires de mars 1986), et elle affiche par ailleurs sa volonté de revenir aux formes scolaires classiques, à savoir l’enseignement magistral basé sur un programme impératif, pour l’enseignement de l’histoire-géographie-éducation civique à l’école, en mettant fin aux “activités d’éveil”.

DES “HUSSARDS NOIRS” AUX “PÉDAGOS”

La querelle d’alors contre l’innovation pédagogique en histoire n’est pas anecdotique. Elle s’autorise du procès fait simultanément par certains philosophes à l’ “esprit 68”, et plus largement du dénigrement de la pédagogie même, conçue comme abaissement des savoirs. Or, à cette date, la recherche pédagogique tente de prendre pied dans l’université. C’est en 1984, encore, que Philippe Meirieu publie sa thèse, consa-

crée aux pédagogies de groupe³. La dispute va, dès lors, se développer et se politiser, face aux enjeux de réforme, entre les tenants de l’autorité des professeurs, qui exaltent les savoirs en se prévalant des Lumières et refusent d’avoir à adapter les pratiques, et ceux qu’ils traitent dédaigneusement de “pédagos”, lesquels visent une ouverture des formes scolaires pour les adapter aux nécessités de la démocratisation.

En plus de vingt ans, ce conflit ne s’est pas résorbé - c’est bien une spécificité française -. Mais les innovateurs sont désormais très largement dominés par les traditionalistes dans la sphère médiatique comme dans la sphère syndicale et politique. Depuis les années 1980, le néo-républicanisme scolaire s’est consolidé dans l’opinion et parmi les enseignants avec trois idées-force : célébration de l’ “école républicaine”, principe d’égalité des élèves, défense des savoirs et de l’autorité des professeurs. Implicitement ou non, les difficultés de l’école sont imputées aux élèves et au changement social. Le principe d’égalité des élèves est associé à un anti-sociologisme : on rejette l’idée que les élèves sont des personnes, avec des identités sociales dont on pourrait avoir à tenir compte, qui peuvent être des ressources ou des gênes dans l’apprentissage.

“PASTORALE RÉPUBLICAINE”

On refuse d’assumer que l’acquisition du savoir à l’école est un processus socio-cognitif, qu’il faudrait gérer comme tel, et la défense des savoirs est associée à une posture anti-éducatrice. On est très loin aujourd’hui de l’orientation éducatrice si vive qui était celle de la Troisième République des débuts. Durkheim s’en faisait l’interprète, allant

jusqu'à accorder aux enseignants une mission "pastorale". Tel un prêtre, écrit-il, l'enseignant doit éveiller ses élèves "aux grandes idées morales de son temps et de son pays"⁴. Sur ce point, l'écart est immense entre la vision républicaine de l'école et la vision néo-républicaine. L'école française d'aujourd'hui s'est dégagée de sa mission morale et nationale, et ce, répétons-le, dès l'école maternelle. Répugnant à s'occuper positivement des conduites, l'école ne donne pas de récompenses : elle sanctionne les écarts, ce qui ne revient pas du tout au même.

De ce fait, l'écart est large, aussi, entre l'investissement moral dont l'école continue à faire l'objet de la part de la société, et les dispositifs qui vont traduire le cas échéant ces demandes sociales en fonctionnements scolaires. Education à la citoyenneté, éducation à la mixité et à l'égalité homme-femme, à la sécurité routière, éducation contre le racisme, contre l'alcoolisme, éducation à la laïcité, éducation au fait religieux, etc. Il n'est aucun problème public ni aucune norme publique qui soient par nature étrangers à l'école. L'école demeure, dans l'esprit collectif, l'outil par excellence dont dispose une société moderne pour peser stratégiquement sur sa reproduction. Ce qu'on sème durant les années d'école, pense-t-on, sera récolté sous forme de capacités et de savoir-être à l'âge adulte. Or les formes scolaires instituées agissent comme un tamis serré à l'égard de ce type de commandes ; typiquement, le souci éthico-politique initial se trouvera soit éliminé, soit calibré en un savoir déclaratif, enseignable dans les formes accoutumées, soit délégué à des intervenants extérieurs autorisés à rencontrer les élèves ponctuellement et à certaines conditions.

IDENTITÉ ET CARTE D'IDENTITÉ

L'éducation au fait religieux illustre le premier cas de figure. L'éducation à la citoyenneté, le second. Reformulée récemment pour le collège, elle donne à présent la priorité aux savoirs juridiques. Evidemment, c'est une excellente chose, mais elle aboutit, par exemple, à réduire la réflexion sur l'identité nationale à la connaissance de la carte nationale d'identité, ce qui n'est pas à la hauteur des enjeux de la socialisation nationale. L'éducation contre le racisme répond au troisième cas. Elle est ordinairement confiée, selon le bon vouloir des enseignants, à des associations agréées, lors de la "semaine (annuelle) contre le racisme".

Il n'en reste pas moins que l'école occupe un espace-temps considérable sur les sentiers de vie quotidiens des jeunes. Ils y acquièrent ou y mettent à l'épreuve, bon an mal an, des habitudes, des représentations, des croyances, plus généralement des schèmes cognitifs et pratiques qui excèdent de beaucoup le programme. Quelle place y occupe le sentiment national ? Seule une minorité des élèves affirme à l'enquête une identification comme "français". En revanche, un éthos "français" ancré dans l'appartenance locale paraît être la forme identitaire la plus répandue à l'adolescence.

Françoise LORCERIE

1. Maroussia Raveaud, *De l'enfant au citoyen. La construction de la citoyenneté à l'école en France et en Angleterre*, PUF, 2006, p. 196.

2. Editions Gallimard.

3. Editions "Chronique sociale".

4. Emile Durkheim, *L'éducation, sa nature et son rôle* (art. "Education" du dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson, éd. 1911, repris dans *Education et sociologie*, PUF, coll. Quadrige).

Caroline FOUREST

MENACES SUR L'ESPRIT DE 1905

De toutes parts, le compromis de 1905 est menacé par les instrumentalisation politiques. D'un côté, l'extrême droite s'en sert comme prétexte pour interdire la construction de lieux de culte musulmans en multipliant les recours administratifs douteux. De l'autre, certains élus locaux cherchent au contraire à contourner la loi de 1905 pour financer, par clientélisme, la construction de mosquées, au risque de favoriser l'islam politique au détriment de politiques culturelles et sociales en faveur de l'égalité. Les uns et les autres jouent un jeu dangereux, dans un contexte où il faut d'urgence cesser d'entretenir la confusion entre la question culturelle et la question confessionnelle, avant de distinguer enfin la question religieuse de la question sociale.

UNE LOI EN OTAGE

Autant la volonté d'empêcher la construction d'une mosquée, comme à Nice, doit être combattue - car elle révèle un impensé raciste et une volonté de maintenir la prédominance culturelle chrétienne - autant celle de construire, sur des fonds publics, des lieux de culte en sus et place de centres sociaux ou culturels révèle une incompréhension grave des priorités et menace le vivre-ensemble. Elle trahit l'espoir bien illusoire d'acheter la paix sociale en substituant, dans les quartiers populaires¹,

l' "espérance spirituelle" à l'espérance sociale. C'est le programme affiché par Nicolas Sarkozy dans "La République, les religions, l'espérance"², écrit en collaboration avec Thibaud Collin, membre de la Fondation de service politique, l'une des rares vitrines officielles de l'Opus Dei. Une fois élu, Sarkozy a d'ailleurs confié le ministère de la Ville et du Logement (donc, en partie, des banlieues) à Christine Boutin, conseillère du Vatican. Son directeur de cabinet, validé par l'Elysée et Matignon, est un intégriste formé par la Cité catholique (une association prônant la restauration d'une forme de théocratie). Quant à l'homme qu'elle a chargé du dossier des quartiers populaires, Jean-Marie Petitclerc, il est prêtre.

L'ÉVANGILE SELON SARKOZY

Cette nomination, loin d'être fortuite, est parfaitement cohérente avec la vision de la laïcité défendue par Nicolas Sarkozy, comme ce 20 juin 2005, à l'occasion d'une réunion interreligieuse organisée par l'association "Bible à Neuilly", sur le thème "Dieu peut-il se passer de la République ?", où le futur Chef de l'Etat déclare : "Les religions sont un plus pour la République... Ce sont les sectaires qui ont fait de la laïcité une laïcité de combat". À l'entendre, la République ne peut se passer de Dieu, surtout dans les quartiers populaires, où le manque de spiri-

tualité sert à expliquer tous les maux : “nos quartiers sont devenus des déserts spirituels, je ne pense pas que nous ayons quoi que ce soit à y gagner [...] Si personne n'explique que la vie n'est pas un produit de consommation, il ne faut pas s'étonner que le sens de la vie ne soit pas le même à La Courneuve qu'à Neuilly”. Le ministre revient alors de la cité des “4.000” à La Courneuve (Seine-Saint-Denis), où un enfant de onze ans, Sidi Ahmed Hammache, vient d'être tué par balles lors d'un règlement de comptes entre bandes. “Quand on voit des choses pareilles, on comprend que choisir l'espérance soit une nécessité.” Rien à redire, sauf lorsqu'on sait que chez Nicolas Sarkozy, le mot “espérance” veut dire “religion”.

L'OPIUM DES QUARTIERS

Contrairement à ce que semblent croire plusieurs de ses sympathisants, l'intégrisme en banlieue n'est pas forcément un problème aux yeux du nouveau Président de la République. Il y verrait plutôt un moyen efficace de lutter contre la délinquance : “Partout en France, et dans les banlieues plus encore, qui concentrent toutes les désespérances, il est bien préférable que des jeunes puissent espérer spirituellement plutôt que d'avoir dans la tête, comme seule “religion”, celle “de la violence, de la drogue ou de l'argent.” Il défend même le rôle positif que pourraient jouer certaines organisations comme l'U.O.I.F.³ - Union des Organisations Islamiques de France - pour remettre les quartiers populaires sur le chemin : “La réalité, souligne-t-il, c'est que l'U.O.I.F. mène, sur le terrain, un travail utile contre des adversaires autrement plus dangereux pour la République : les salafistes.”

UN CONTRESENS ABSOLU

En Grande-Bretagne, cette approche a conduit Tony Blair à miser sur les Frères musulmans pour combattre les salafistes djihadistes. Un contresens absolu, puisque d'une part, les Frères musulmans n'ont aucun impact sur ces ultraradicaux (qui les prennent pour des mous, voire des traîtres) et que, d'autre part, ils diffusent un islam liberticide (sexiste, homophobe et antisémite) d'autant plus dangereux pour le vivre-ensemble qu'il bénéficie désormais de la bénédiction de l'Etat ! Un musulman britannique sur trois veut vivre selon les lois de la charia, contre 73% de musulmans français attachés à la laïcité : de ce point de vue, la France va donc jusqu'à présent mieux que l'Angleterre. Or, encourager les fondamentalistes à remplacer les travailleurs sociaux revient à abandonner le terrain aux prédicateurs intégristes, sexistes, homophobes et antisémites et à reproduire les erreurs britanniques. Nicolas Sarkozy ne peut l'ignorer, mais il ne veut rien entendre.

LA RELIGION, C'EST GRATUIT

En bon ultra-libéral fasciné par les républicains américains, Sarkozy privilégie l'“espérance spirituelle” au détriment de l'“espérance sociale”, autant par conviction chrétienne que par pragmatisme économique. Les travailleurs sociaux, les associations citoyennes maintiennent un lien social qui fait barrage à l'intégrisme, mais ils coûtent cher en subventions. Or, Nicolas Sarkozy n'y voit qu'un ramassis de petites mafias ayant détourné l'argent de l'État. En novembre 2005, devant le Mouvement national des élus locaux réunis à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), la ville de son ami Patrick Balkany, il a fait une déclaration stupéfiante : “tout l'argent mis par les gouvernements de

gauche et de droite depuis vingt ou trente ans dans les politiques de la Ville a été en partie détourné par une économie souterraine qui a pollué l'économie réelle dans ces quartiers." Les religieux, eux, ne coûtent pas cher... Et ils ramènent l' "espoir". Or le gouvernement a déjà largement creusé les déficits publics au profit des plus riches. Il doit maintenant faire des économies sur le dos des plus pauvres. Autrement dit, en banlieue, s'il doit investir, ce sera pour construire des lieux de culte et non des centres socioculturels.

LA "BONNE LAÏCITÉ", ET L'AUTRE

D'une discussion courtoise, Nicolas Sarkozy fait un livre de combat contre la conception française de la laïcité, qualifiée de "sectaire". Il souhaite la remplacer par une "laïcité positive", que d'autres chercheurs appellent aussi "laïcité ouverte" ou "nouvelle laïcité", une laïcité inspirée du modèle anglo-saxon... Au moment même où les Anglais se demandent si ce modèle ne favoriserait pas l'intégrisme.

Ira-t-il jusqu'à modifier l'article 2 de la loi de 1905 - selon lequel "l'Etat ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte" - pour financer ces lieux de culte sur fonds publics ? Le débat, en tout cas, aura lieu. Pour l'anticiper, Nicolas Sarkozy a confié une mission de "réflexion juridique sur les relations des cultes avec les pouvoirs publics" à une commission de sages, composée de religieux et de partisans de la nouvelle laïcité.

Sans surprise, la commission dirigée par le Pr. Jean-Pierre Machelon a conclu à la nécessité d'encourager les communes à subventionner directement la construction de nouveaux lieux de culte. Cette réforme pourrait notamment favoriser les passerelles entre la loi de 1901 et

celle de 1905, pour permettre aux associations non cultuelles de soutenir davantage les associations cultuelles. Une demande formulée entre autres par la Fédération protestante de France, très demandeuse de souplesse en matière de laïcité depuis qu'elle a admis en son sein les adventistes, et qui vient de nommer un évangéliste à sa tête.

Les conclusions de ce rapport avaient reçu le soutien du candidat Sarkozy. Dans une tribune intitulée "Pour une laïcité vivante" et adressée à "La Croix" juste après la sortie du rapport Machelon, le 21 septembre 2006, il persistait : "il n'est pas juste que les fidèles des confessions en expansion récente sur notre territoire, l'islam sunnite et le christianisme évangélique, rencontrent des difficultés pour pratiquer leur culte." Un regret déjà énoncé dans "La République, les religions et l'espérance", où le fait d'autoriser les pouvoirs publics à financer directement des lieux de culte est présenté comme le moyen de permettre à l'islam de France de rattraper son retard, mais surtout de le couper des influences étrangères.

Cette idée qui séduit, même à gauche, repose sur un diagnostic erroné.

PRIME À L'INTÉGRISME INSTITUTIONNALISÉ ?

En réalité, le problème n'est pas que les mosquées soient financées de l'étranger, ni même que les imams parlent à peine le français (les prêches les plus intégristes sont souvent tenus par de jeunes imams parlant parfaitement notre langue) mais de faire en sorte que ces mosquées et ces imams respectent le principe de laïcité et celui d'égalité hommes-femmes. Ce qui peut passer par l'imposition d'une charte, devant être signée par tous les lieux de culte, à laquelle il faudrait ajouter le respect du droit à pouvoir changer de religion sans être condamné pour apostasie.

Quant au déséquilibre du paysage religieux, la réalité est plus contrastée. D'après les RG, il n'existe que trente caves servant de mosquées souterraines. En revanche, sans qu'il soit besoin de modifier la loi, il se construit chaque mois de nouvelles mosquées grâce aux dons des fidèles. Selon l'Annuaire des mosquées, on recense désormais 1554 mosquées et salles de prière⁴. Certains spécialistes estiment même que le retard en matière de lieux de culte musulman est presque rattrapé.

Si la loi de 1905 venait à être modifiée, elle ne servirait qu'à construire des églises évangéliques et des mosquées en plus de ces 1554 mosquées et salles de prière déjà recensées, sans aucune garantie quant à leur devenir. En effet, ni les extrémistes des caves, ni même les intégristes institutionnalisés de l'UOIF, n'accepteront de recevoir le moindre subside de l'État français si cette aide s'accompagne du moindre contrôle. Ils ont déjà des mécènes prêts à les financer pour leurs idées, pourquoi iraient-ils chercher de l'argent public au prix d'un droit de regard de l'État républicain ? Et quand bien même ce droit de regard serait imposé... qui l'exercerait ?

UNE OMBRE TRÈS SOMBRE, UN MAIRE PAS TRÈS CLAIR

Les élus locaux ? Ils ne sont ni formés ni suffisamment insoupçonnables de considérations clientélistes pour faire la différence entre un imam intégriste et un imam moderniste. Cela vaut d'ailleurs également pour les élus nationaux et même pour les plus sécuritaires d'entre eux. En octobre 2004, Nicolas Sarkozy, Président du Conseil général des Hauts-de-Seine, ancien et futur ministre de l'Intérieur et des Cultes, pose la première pierre de la future grande mosquée "Al Hidayah al Islamyah" d'Asnières, projet porté par un autre de ses proches, Manuel Aeschlimann, maire de la com-

mune. Sitôt la fête d'inauguration passée, "Le Parisien" révélera qu'on a découvert dans les locaux d'"Al Hidayah al Islamyah", 10.000 exemplaires du livre de Sayyid Qotb, "À l'ombre du Coran", qui théorise le meurtre des tyrans apostats et dont s'inspire Ben Laden. Et tout récemment, lors du prêche du vendredi 8 juin dernier, deux jours avant le premier tour des Législatives, l'imam UOIF de la mosquée d'Asnières aurait solennellement appelé les fidèles à voter pour le député sortant... Manuel Aeschlimann.

INCOHÉRENCE

Quand bien même un droit de regard plus exigeant et plus vigilant serait imposé, quelle forme prendrait-il ? Celui d'un contrôle du contenu des prêches, en finançant la formation des imams ? Mais comment, à moins de transformer l'État en théologien et de revenir à un système concordataire s'appliquant à tous les cultes ? A ce stade, il faut bien comprendre que cette mesure - guidée par la peur de voir se propager en France un islam trop radical - ne pourra pas être une démarche d'exception et devra donc s'appliquer à toutes les religions. Ce qui signifie que l'État devrait former également, sur fonds publics, les prêtres et les rabbins. Or Nicolas Sarkozy a déjà indiqué dans son livre y être radicalement hostile : "Je ne suis pas favorable au financement des églises par l'État parce que je connais trop bien la logique du "qui paye décide". Nous rentrerions alors dans un système des religions d'État, alors que l'État ne doit pas s'immiscer dans les questions internes des cultes, où il n'a aucune compétence et n'est pas à sa place"⁵. Où est la cohérence ? Ainsi l'État devrait s'impliquer dans le financement de mosquées et la formation d'imams pour mieux contrôler l'islam de France mais ne devrait surtout pas s'immiscer dans les affaires de l'Église catholique ni dire mot sur la formation des séminaristes, de peur que

l'Etat ne contrôle le catholicisme de France ?

GLISSEMENTS, AMBIGUÏTÉS, CONFUSION : DANGER

Compromettre l'équilibre de 1905 pour construire sur fonds publics de nouveaux lieux de culte, ne garantit rien quant à leur orientation politique. En revanche, toucher à l'esprit de 1905 est le meilleur moyen de tuer un compromis qui a fait ses preuves depuis un siècle, en matière d'intérêt collectif. Nicolas Sarkozy connaît les réticences que soulève son projet. Pendant la campagne, dans la toute dernière ligne droite, il a pris soin de rassurer. L'AFP a même annoncé qu'il renonçait à modifier la loi de 1905. En réalité, dans l'entretien accordé à "La Croix" servant de prétexte à cette dépêche⁶, il a simplement promis de ne pas "avancer" sur ce sujet sans consensus, c'est-à-dire, selon ses propres mots, sans une "discussion avec l'ensemble des religions".

Enfin et surtout, Nicolas Sarkozy n'a pas besoin de modifier l'article 2 de 1905 pour changer l'esprit de la laïcité à la française et la faire évoluer vers une interprétation plus anglo-saxonne. Ce changement passera par des glissements visant à rendre plus floues les lignes de démarcations entre culturel et religieux puis entre religieux et social. En assouplissant les frontières entre la loi de 1905 et celle régissant les associations 1901 (ce qui permettra des trans-

ferts de fonds), en subventionnant en priorité des associations religieuses pour se charger du social, surtout dans les quartiers populaires, en s'adressant aux citoyens en fonction de leur confession. Cette révolution culturelle est en marche. A terme, elle peut modifier bien des équilibres.

Caroline FOUREST

1. Nicolas Sarkozy écrit : "Pour fondamentale qu'elle soit, la question sociale n'est pas aussi consubstantielle à l'existence humaine que la question spirituelle", op. cit. p.14.

2. Nicolas Sarkozy, op. cit.

3. Peu connue du grand public avant son institutionnalisation voulue par Sarkozy, cette organisation proche des Frères musulmans est tout sauf une grande admiratrice de la démocratie laïque. Elle publie du bout des lèvres des communiqués pour protester contre des attentats, mais ne prône pas pour autant un islam apaisé. Dans un de ses tracts, diffusé au congrès annuel du Bourget et rédigé par Hani Ramadan, sont traités d'"ignorants ou hérétiques" ceux qui dénigrent les prédicateurs extrémistes. Quant au mentor théologique de l'UOIF, Youssef al-Qaradhawi, prédicateur vedette d'Al-Jezira, il fait partie des rares "théologiens" musulmans à avoir délivré une fatwa autorisant les attentats-suicides en Palestine. Le 17 juin 2004, il déclarait : "Il n'y a pas de dialogue entre nous et les Juifs, hormis par le sabre et le fusil." La confusion, permanente, entre Juifs et Israéliens se retrouve chez un autre prédicateur vedette de l'UOIF, cette fois français : Hassan Iquioussen, auteur d'une cassette audio dans laquelle il décrit les Juifs comme le "top de la félonie", et la Shoah comme un complot entre les Juifs et Hitler pour occuper la Palestine.

4. D'après les rédacteurs de l'annuaire des mosquées, la France compte environ 1.554 mosquées et salles de prière. La Seine-Saint-Denis arrive en tête avec 97 lieux de prière musulmans, puis viennent le Nord (73), le Rhône (71) et les Bouches-du-Rhône (70). Par contre, il n'y aurait qu'une seule mosquée dans tout le département de la Lozère, dans le Cantal, la Vendée, les Deux-Sèvres et les Hautes-Alpes.

5. Nicolas Sarkozy, op.cit, p. 124.

6. La Croix du 03 Avril 2007.



A lire :

"LA NOUVELLE EUROPE SOCIALE"

par **Poul Nyrup RASMUSSEN** et **Jacques DELORS**

aux Editions PES

Cette étude recherche les moyens de faire de notre société vieillissante une société proactive notamment dès le plus jeune âge... et tout au long de la vie.

François HÉRAN

VOIR PLUS LOIN SANS NIER LES FAITS : UNE VISION DÉMOGRAPHIQUE DE L'IMMIGRATION

Période électorale ou pas, l'immigration figure en permanence sur l'agenda du démographe. Si les chercheurs devaient s'abstenir de travailler sur les questions de population au motif que le monde politique en parle déjà, ils seraient réduits au silence. Les hommes politiques ont à cœur de "parler vrai" sur les sujets d'avenir. Les chercheurs ont le même impératif mais avec d'autres outils, d'autres perspectives : ils ont les moyens de voir plus loin.

On ne peut étudier sérieusement l'immigration sans suivre de près les changements de législation. Dans un ouvrage publié en début d'année (*Le Temps des immigrés*, Seuil/La République des idées), j'analyse le débat parlementaire de mai 2006 pour mieux saisir les *objectifs* de la loi promulguée le 24 juillet suivant (les *conséquences*, elles, ne sont pas encore connues, puisque l'application n'a pas encore commencé). L'idée n'est pas de prendre parti pour ou contre la loi mais de vérifier dans quelle mesure ses objectifs sont compatibles avec les données démographiques de base.

LE SOLDE MIGRATOIRE, PREMIER FACTEUR DE CROISSANCE

Par pure coïncidence, le mois de juillet 2006 a vu non seulement la promulgation de la loi sur l'immigration et l'intégration mais aussi la publication des nouvelles projections démographiques de l'INSEE. Or il suffit de prendre connaissance du scénario central de ces projections, le plus vraisemblable pour les prochaines décennies, pour comprendre que le "solde migratoire", c'est-à-dire le surcroît d'habitants du pays apporté en un an par le jeu des migrations (l'excédent des entrées sur les sorties), même fortement réduit, deviendra le premier facteur de croissance de la population française dans la génération qui vient.

Telle n'est pas l'opinion dominante, on s'en doute. Au cours du débat parlementaire, plusieurs orateurs avaient manifesté leur souhait de rétablir la souveraine maîtrise de la France sur les flux migratoires, non seulement en faisant de l'immigration un phénomène plus

“choisi” que “subi” mais en veillant à la réduire progressivement, dans l'idée de transmettre à la génération suivante, une France dont la croissance démographique se ferait plus en interne que par apport externe.

L'idée de privilégier la fécondité par rapport à l'immigration comme facteur de croissance peut paraître simple et traduire une sorte de patriotisme démographique de bon aloi. Elle est en réalité incompatible avec les réalités démographiques de base.

PRÉVOIR N'EST PAS PRÉDIRE

Entendons-nous bien. Nul ne sait quelle sera l'ampleur du solde migratoire sur une génération : le double du niveau actuel ? la moitié ? Le démographe n'a pas de lumière spéciale sur la question. Il a les moyens de projeter les populations âgées sur une trentaine d'années (puisque les intéressés sont tous déjà nés) ; avec déjà plus de difficultés, il peut extrapoler les tendances de la fécondité sur les vingt prochaines années, grâce aux naissances déjà observées aux différents âges. En revanche, quitte à décevoir les instances françaises ou européennes qui l'interrogent à ce sujet, il est incapable de prédire l'ampleur et l'orientation des flux migratoires.

Cette impuissance est-elle rédhibitoire ? En aucune façon, car le démographe n'a pas besoin de prédictions détaillées pour parler à coup sûr des grandes tendances de l'avenir. Il lui suffit de raisonner sur une fourchette très large pour annoncer que la migration jouera un rôle de plus en plus dominant dans l'évolution démographique du pays.

LE MOMENT FATIDIQUE

La raison en est simple : la migration n'est pour rien dans cette évolution ; elle profitera simplement de la chute inéluc-

table de l'autre composante de la dynamique démographique qui est en cause, à savoir le “solde naturel”.

Ce solde est aujourd'hui le plus important d'Europe : 300.000 naissances de plus que de décès. Mais il baissera pour deux raisons simples, la montée des décès et la baisse des naissances. D'un côté, le nombre de décès ne cessera de grimper (d'environ 50% en 50 ans) avec la disparition progressive des baby-boomers. De l'autre, les femmes d'âge fécond seront nées après le baby-boom, c'est-à-dire après 1974 ; même si elles devaient maintenir le nombre moyen d'enfants au niveau actuel (proche de 2 enfants par femme), elles seront moins nombreuses à mettre des enfants au monde. Viendra le moment fatidique où le solde naturel de la France passera sous le niveau du solde migratoire, comme c'est déjà le cas dans la plupart des pays voisins.

TROIS ANS ? TRENTE ANS ? TRENTE CINQ ANS ?

À quelle date ce mouvement de ciseau s'observera-t-il ? D'ici trente ans, selon le scénario actuel de l'INSEE. Cinq ans plus tard, pas davantage, si l'on fait l'hypothèse d'une politique migratoire parvenant à diviser par deux le solde migratoire. Vers 2010 déjà, si l'on suit le point de vue inverse de ceux qui révisent fortement à la hausse le solde migratoire de la France estimé par l'INSEE en le jugeant plus proche de 200.000 que de 100.000. C'est un paradoxe à souligner : quand on grossit les chiffres officiels au nom du réalisme, on rend plus irréaliste encore l'objectif visant à ramener l'immigration à la portion congrue.

Le recul du solde naturel au profit du solde migratoire est un phénomène qui ne dépend pas de la politique migratoire. Il est également hors de portée de la politique familiale, certes perfectible, mais déjà très active en France. L'idée

d'agir sur la fécondité pour privilégier la croissance interne sur l'apport externe, peut séduire ceux qui rêvent d'une France se reproduisant en vase clos. Elle est irréaliste parce que les naissances de mère étrangère représentent déjà une naissance sur huit en France (environ 100.000 sur 800.000), avec un écart de fécondité entre les étrangères et les Françaises qui se situe en moyenne entre un enfant et un enfant et demi selon les époques.

MIGRATION SANS REGROUPEMENT : UNE VUE DE L'ESPRIT

Le problème à régler (comment intégrer les migrants et leurs descendants) est comparable à celui qui se pose chaque fois qu'il faut intégrer un surcroît de population inattendu : il a fallu absorber les naissances du baby-boom, les rapatriés, les nouvelles générations d'élèves et d'étudiants, la montée des personnes âgées et, désormais et de plus en plus, les personnes dépendantes. Pour "digérer" chacun de ces épisodes, la France a dû mener une politique d'accueil active. Concernant la migration, le problème s'est subdivisé : l'immigration de travail, malgré un système de rotation forcée pour la main-d'œuvre non qualifiée, n'a pas manqué d'être suivie d'une migration familiale ou matrimoniale, y compris dans des pays comme la Suisse ou le Canada.

Partout en Europe, et cela dès les années soixante-dix, le constat a été fait que l'idée d'une migration économique pure, non suivie de regroupement familial ou matrimonial, était une vue de l'esprit, systématiquement invalidée par l'expérience. Dès le début des années 1970, y compris dans les pays très sélectifs que nous venons de citer - la Suisse, le Canada - les mouvements migratoires ont cessé d'épouser les fluctuations éco-

nomiques. Selon la formule de Jim Hollifield, le politologue américain qui a fourni les synthèses les plus claires à ce sujet, les mécanismes du marché ont fait place à la logique des droits.

Une des raisons en est que les pays émetteurs de main-d'œuvre (comme le fit l'Italie hier, comme le feront demain les pays du Maghreb ou d'Europe centrale) ont obtenu que leurs ressortissants puissent bénéficier d'une certaine stabilité des contrats et du droit à la vie familiale, en même temps que se développaient les migrations estudiantines et que persistait la migration d'asile, même sévèrement contrôlée.

L'IMPENSABLE ET L'OBSERVABLE

Le démographe, pour sa part, ne peut que souligner la force et la prégnance des mécanismes élémentaires de la reproduction démographique, qui impliquent la vie commune des conjoints et celle des conjoints avec leurs enfants. La France compte aujourd'hui cinq millions d'immigrés, dont 2,5 millions d'hommes et 2,5 millions de femmes. Revenir au temps où l'on comptait 150 hommes pour 100 femmes aux âges actifs, comme c'était le cas lors du recensement de 1975, est devenu impensable.

On peut annoncer sans crainte de se tromper que le brassage des Français et des étrangers, des natifs et des immigrants, ne cessera de progresser. Il ne s'agit pas de formuler ici un vœu personnel, encore moins d'agiter un épouvantail destiné à effrayer ceux qui redoutent la "substitution de populations". C'est simplement une observation d'ordre démographique. Elle forme la toile de fond du débat sur une question majeure : quelle place sommes-nous prêts à reconnaître à la migration dans l'évolution de notre société ?

François HÉRAN

Etienne BALIBAR

VERS LA CO-CITOYENNETÉ¹

Toute liberté ou droit fondamental suppose une régulation, des restrictions : à la fois pour ne pas léser ses bénéficiaires et pour ne pas en contredire d'autres, mais à condition que cette régulation n'en représente pas l'abolition. Il en va ainsi de la liberté d'émigrer et d'immigrer comme de la liberté d'expression ou du droit de propriété. Dès lors que la mise en œuvre du principe de territorialité indissociable de la souveraineté étatique nationale institue au sein des nations européennes et de l'Union qu'elles forment une sorte d'apartheid, une inégalité structurelle des droits entre les résidents, qui vide d'une partie de leur substance les idées de représentation et de souveraineté du peuple, ne faut-il pas essayer d'inventer quelque chose comme une citoyenneté "nomade" ?² Ou du moins en partie délocalisée, indépendante du territoire ?

CIRCULER ET RÉSIDER

Une telle citoyenneté, intégrant tout un ensemble de droits "subjectifs" et "objectifs", dont le *droit à la circulation* et son corrélat le *droit de résidence*, sous des conditions raisonnables, qui ne le rendent pas irréalisable, pourrait alors apparaître comme une nouvelle étape de l'histoire "progressive" de la citoyenneté, qui la replace dans une perspective "cosmopolitique" - à distance égale d'une simple exigence éthique (comme celle de l'*hospitalité*, inscrite par Kant

dans son *Projet de paix perpétuelle* et radicalisée de nos jours par Derrida) et d'un projet d'"Etat mondial (vers lequel semble tendre au moins formellement l'idée habermassienne d'une "politique intérieure mondiale")", qui abolirait virtuellement toute distinction entre espaces, du point de vue de l'efficacité de la norme juridique fondamentale, inscrite dans une "constitution"³ ?

TROP RICHES, TROP PAUVRES : LE DOUBLE "HORS-JEU"

Certaines considérations politiques de type "néo-républicain", semblent bien aller dans ce sens. Le "peuple" constitutif de la communauté des citoyens dans les Etats républicains comme le nôtre (et d'autres semblables) n'est-il pas en train de se décomposer ? J'avais parlé à cet égard dans des essais antérieurs d'une application inversée du "théorème de Hegel" dans sa *Philosophie du droit* de 1821 : aux deux extrêmes des groupes tendent aujourd'hui à se trouver exclus du politique démocratique, les "trop riches" et les "trop pauvres", en l'occurrence la nouvelle classe de propriétaires et de cadres (*executives*) du capitalisme multinational d'un côté, le sous-prolétariat ou *underclass* des précaires, des exclus, des immigrés, et notamment des jeunes, de l'autre.

A ceci près que si les premiers se situent tendanciellement *en dehors* de la repré-

sensation, c'est *volontairement*, parce qu'ils n'ont plus d'intérêt à "jouer le jeu" de la politique nationale et à en accepter les contraintes relatives (la contribution fiscale, la scolarisation et la prise de soins médicaux "en commun", la participation à un certain "consensus social"), mais seulement à faire valoir auprès des Etats nationaux les "logiques" du marché mondial, et à utiliser les moyens de tel ou tel d'entre eux pour obtenir des conditions d'exploitation favorables. Tandis que les seconds sont *refoulés ou laissés en dehors* de la représentation pour éviter que leur existence et leurs revendications de droits n'y trouvent une expression jugée insupportable par le système et par d'autres classes - y compris des classes pauvres, mais qui se laissent convaincre ou trouvent des raisons de croire que leur sécurité est au prix de la précarité des autres, ou que leur appartenance à la collectivité et leur "identité" seraient menacées si d'autres appartenances, d'autres identités étaient reconnues et adjointes aux leurs. Les premiers s'installent, matériellement et symboliquement, au-delà de la distinction national/étranger, cependant que les autres sont, par force, traités comme des *étrangers de l'intérieur*, menaçants ou superflus.⁴ Aux marges du "compromis de classes" qui porte la représentation politique, il y a deux catégories tendanciuellement "externalisées" : les allogènes exclus *de jure* ou *de facto* de la pleine citoyenneté, et la nouvelle classe capitaliste transnationale qui délocalise résidence et impôts en même temps que ses entreprises, sauf à conserver le contrôle de certains organes essentiels du gouvernement.

DE L'ÉTRANGER À L'ENNEMI

Inversement, les perspectives post-nationales, néo-républicaines, sont minées par de puissantes objections :

a) l'abolition du *contrôle* étatique des

frontières n'aurait vraisemblablement pour contrepartie, dans un monde comme le nôtre, que des formes de "société de contrôle" (Deleuze) ou de *gouvernementalité policière* mondialisée. Si on déterritorialise géographiquement et géopolitiquement la citoyenneté, ne faudra-t-il pas en contrepartie créer un gigantesque système mondial de surveillance des personnes qui les "suivent" en permanence ? On n'aura alors dépassé la figure de l'étranger que pour lui substituer plus sûrement celle de l'ennemi potentiel, comme objet et justification de la mondialisation sécuritaire. Non seulement chaque individu aura son passeport et ses visas, mais son empreinte génétique enregistrée dans un fichier mondial et - pourquoi pas ? - son bracelet électronique. Le risque est ici de payer la généralisation et la "libéralisation" du droit de circulation d'une restriction radicale apportée au droit (ou au pouvoir) de changer d'identité ou de fonction, ce qu'on pourrait appeler avec Sandro Mezzadra le "droit de fuite"⁵, mais aussi le *droit au masque*, à l'*incognito* et à la personnalité multiple, différentes variétés du "droit de disparaître" déjà sévèrement limité par les Etats actuels...

b) si l'on admet avec Arendt que le droit de cité est sans autre fondement que l'activité politique elle-même, la *réciprocité* des droits et des devoirs que se reconnaissent les membres d'une communauté de citoyens, la transnationalisation des droits subjectifs est une question qui ne concerne pas seulement les "nomades", mais les "sédentaires", volontaires ou forcés, et qui suppose de leur attribuer en commun un pouvoir de contrôle sur l'usage ce bien "immatériel" qu'est la circulation. Ecartant la solution "hobbesienne" d'une délégation de pouvoir à un souverain éminent qui édicte la loi et l'impose par la peur du gendarme, on est ramené à l'aporie d'une représentation "démocratique" sans peuple préétabli, ou qui "crée le

peuple” par le mouvement même de ce que Jacques Rancière (dans *La Méésentente*, Galilée 1995) appelle la reconnaissance de la “part des sans part”.

LA DÉMOCRATISATION DES FRONTIÈRES

On peut envisager cependant de desserrer cette aporie à partir de *revendications spécifiques* porteuses d'une dynamique d'universalité : je pense d'une part à *l'universalisation des droits de résidence et de circulation* sous des conditions qui les rendent “effectifs” (en particulier un développement d'institutions éducatives transnationalisées), en faisant ainsi des “droits opposables” au sens qui vient d'être relancé par les controverses sur le droit au logement ; d'autre part à la *démocratisation contractuelle* des frontières et des modalités de leur franchissement, qui englobe une autolimitation de la souveraineté des Etats et qui devra bien un jour être organisée à travers un équilibre de pouvoirs publics et de contre-pouvoirs sociaux (comme le droit du travail l'a été à travers le conflit dynamique de l'Etat, des entrepreneurs et des syndicats) en l'occurrence des Etats, des organismes internationaux et des associations de migrants ou de solidarité avec les migrants.

POUR UNE “CITOYENNETÉ DIASPORIQUE”

On comprend dans ces conditions pourquoi, au bout du compte, à l'expression de “citoyenneté nomade”, je préférerais celle de “citoyenneté diasporique”, ou, au niveau local, de *co-citoyenneté*, désignant non pas tant une “citoyenneté du monde” comme totalité qu'une “citoyenneté dans le monde”, c'est-à-dire un mouvement d'élargissement et de délo-

calisation compensé par des “relocalisations” symboliques et institutionnelles. Elle reproduira, en ce sens, avec un contenu déterminé par les configurations anthropologiques et politiques du monde d'aujourd'hui, la structure de polarité, ou d'équilibre conflictuel, que nous découvrons à l'état abstrait dans les énoncés “normatifs” de la Déclaration universelle des droits de l'homme (ainsi à l'article 15, proclamant le double droit de chacun à une nationalité et au changement de nationalité), et, en ce sens, ne peut marquer une rupture avec elle, mais plutôt une refonte et une concrétisation.

C'est d'une telle dynamique, dont je mesure le caractère improbable dans un monde dominé par les intérêts capitalistes nationaux et transnationaux, qu'il faut cependant attendre une relative déterritorialisation de l'appartenance du citoyen à la communauté qu'il crée lui-même par sa participation. Les actions communes de résistance, mais aussi de revendication, voire peut-être, demain, de participation des nationaux et des étrangers (et donc des militants des droits de l'homme et des migrants avec ou sans papiers) à un même espace politique, sont une composante fondamentale de cette appartenance en devenir.

Etienne BALIBAR

1. Le présent article est extrait des conclusions de l'exposé présenté le 21 mars 2007 au colloque “La liberté de circuler de l'Antiquité à nos jours : concepts et pratiques”, sous la direction de Claudia Moatti et Wolfgang Kaiser, au Collège de France.

2. Je n'invente pas l'expression de “citoyenneté nomade” : cf. Serge Proulx et André Vitalis (eds) : *Médias et mondialisation : vers une citoyenneté nomade*, éd. Apogée, Rennes 1999 ; elle est aussi à l'œuvre dans beaucoup de livraisons récentes de la revue *Multitudes*.

3. Sur ces alternatives, voir le livre récent et remarquable de Seyla Benhabib : *The Right of Others. Aliens, Residents, and Citizens* (Cambridge, 2004).

4. E. Balibar : “*Uprisings in the Banlieues*”, *Lignes*, n° 21, 2006.

5. S. Mezzadra : *Diritto di fuga. Migrazioni, cittadinanza, globalizzazione*, Ombre Corte, Verona 2001.

Exemple à suivre

Dans chaque numéro, nous vous proposons l'exemple d'une action collective qui a pour vocation de lutter contre le racisme et le communautarisme et d'apprendre à "vivre ensemble" dans la Cité laïque et républicaine.

LE COLLÈGE DES PYRAMIDES, A ÉVRY : UNE PHOTO, UNE PAGE ET... RACONTE-MOI AVEC TES MOTS !

LE CONTEXTE

Situé au cœur d'un groupe d'immeubles d'habitation à Evry (91), le Collège des Pyramides accueille des élèves aux origines culturelles multiples. Il s'agit d'un établissement classé en Zone d'Education Prioritaire, Réseau Réussite Scolaire et Zone Sensible.

En début d'année scolaire 2006-2007, un projet théâtral a été mis en place afin de favoriser la communication ; en effet, nous constatons que les jeunes adolescents ont de plus en plus de mal à l'établir. Il leur manque les mots à poser sur leur discours. Cette absence de dialogue mène souvent à des situations de violence, nouveau moyen d'expression pour se faire comprendre. Tout particulièrement, le dialogue entre filles et garçons est difficile à instaurer.

UNE STRATÉGIE PAYANTE

Nous avons entrepris une première démarche ciblant un groupe d'élèves mixte : un atelier-théâtre, pour débloquent des situations d'introversions.

Ces activités ont abouti à un spectacle théâtral qui a montré à quel point les stratégies de contournement produisent un résultat positif sur des enfants souvent en échec dans l'enseignement traditionnel. Ce spectacle a été joué pour l'inauguration du collège rénové.

Un livre rassemblant des photos de la communauté éducative a été réalisé par un photographe qui a accompagné la communauté éducative tout au long de ses activités.

Les enfants ayant travaillé sur l'oralité, il nous a semblé intéressant d'aborder une autre dimension, complémentaire : l'écriture.

LES OBJECTIFS

- Faire naître le goût de l'écriture, pour donner du sens à cette activité rarement pratiquée avec plaisir.
- Sortir de la contrainte, étape essentielle pour libérer la créativité des élèves.
- Ecrire pour mieux parler de soi, pour poser des mots sur ses problèmes d'existence.

- Ecrire pour parler des autres, pour poser des mots sur les difficultés de la communication.
- Ecrire pour accepter l'autre, pour apprendre la tolérance, la solidarité.
- Ecrire pour pouvoir exprimer les émotions d'adolescents en quête d'identité.

LA LIBERTÉ PAR LES MOTS

L'atelier-écriture est avant tout un lieu d'apprentissage, d'expérimentation, de tâtonnement pour :

- s'appuyer sur le vécu des élèves pendant l'atelier-théâtre auquel ils ont participé pendant leur scolarité au collège.
- Prolonger leur réflexion sur le thème central, développé dans le spectacle réalisé : la femme.
- Leur proposer les photos, faire transcrire leur sensibilité avec les mots de leur questionnement, au rythme de leur cœur.
- Leur donner un espace de liberté d'expression sur eux-mêmes, sur les autres, dans l'espoir de modifier peu à peu les comportements, notamment par rapport à la place de la femme, sujet sensible dans le quartier.
- Utiliser des approches variées du même thème, afin d'éviter de n'en montrer que la gravité.

On s'efforcera, si possible, d'utiliser le travail effectué au cours de l'atelier pour recommencer l'expérience l'année suivante. Les élèves ayant participé à l'atelier cette année pourront, s'ils le désirent, devenir tuteurs et guides d'autres camarades intéressés par le projet, dans un itinéraire d' "enseignement mutuel".

LES INTERVENANTS

Au niveau du collège,

- Claudie LACHICHE, professeur de lettres
- Bérangère CHENE, documentaliste
- Julien BOISNARD, professeur d'arts plastiques

Les autres partenaires sollicités :

- Alexis HARNICHARD, photographe

- Le Théâtre de Sarah, pour la poursuite du projet
- L'imprimerie pour l'édition du livre

RIEN N'EST ÉCRIT D'AVANCE

De mars à décembre 2007, ce projet réunit 21 élèves (9 garçons et 12 filles) de 12/13 ans d'une classe de 4^{ème} ayant créé et joué un spectacle théâtral.

Deux fois par semaine, à raison d'une heure, ils se retrouvent dans différents lieux du collège selon le type d'activités : salle de classe, CDI et salle multimédia.

L'aboutissement du projet se concrétisera par la présentation d'un livre iconographique :

- Photos avec commentaires et légendes.
- Séances de dédicaces avec expression orale de certains textes, pour mieux présenter la substance du projet.

Le contenu de ce livre n'est pas prédéfini ; il naîtra au fur et à mesure de l'appropriation des photos par les élèves.

La démarche s'appuiera sur deux "outils" d'écriture : un réservoir de vécu et des techniques pour modeler la matière première.

EBAUCHES, BROUILLONS, CHEMINS DE TRAVERSE

Dans cet atelier d'écriture, l'encadrant accompagne et guide les élèves mais il se garde de donner une consigne globale. Son rôle sera, en accord avec les élèves, de donner de la cohérence aux créations.

1. Réfléchir avec les enfants sur les formes possibles d'écriture (poétique, dialoguée...), sur le fond (relations filles-garçons, communication, tolérance, solidarité...). Pour qu'ils adhèrent au projet, il faut prendre en compte leurs idées, leur proposer des approches ludiques et une finalité tangible : le livre.

2. Créer une ambiance sereine et propice à donner envie d'écrire :

- Lieu différent d'une salle de classe ou aménagement de la salle (disposition des tables...)

- Petits groupes alternés avec des réflexions collectives

- Matériel nécessaire (ordinateurs, papiers, couleurs, peintures, outils pour l'écriture - crayons ou calames - et documentation.)

3. Travailler à partir des photos

- Commentaires élaborés en sous-groupes

- Commentaires individuels.

On peut raconter, mais il est essentiel que les enfants expriment ce qu'ils ressentent (partir des pistes recueillies en début de projet).

4. Insister sur l'importance des images, des métaphores, des comparaisons dans un texte d'émotion(s).

Plutôt emprunter des chemins de traverse, stimuler les élèves pour les engager à aller au-delà d'une écriture convenue, afin de rechercher celle qui, pour chacun, est la plus juste et lui correspond.

5. Dédratiser l'acte d'écrire, en insistant sur la réécriture, les ébauches, les brouillons.

6. Utiliser des mises en pages variées, avec des modes et des techniques d'expression différentes.

La diversité de nos élèves doit être un atout pour l'ensemble de la communauté éducative. C'est en nous appuyant sur elle que nous développerons tolérance et solidarité auprès de nos jeunes.

Faire ensemble, partager des expériences, nous enrichir mutuellement, voilà ce que nous devons favoriser dans les projets proposés. La création et l'édition d'un livre en est une illustration.

“FIERS DE LEURS ENFANTS”

(par *Claudie Lachiche*)

L'atelier d'écriture a été ressenti comme un prolongement naturel aux actions que nous avons menées dans les mois

précédents – d'une part la préparation et la présentation du spectacle “Vous avez dit... femme ? !” et, d'autre part, les photos prises par Alexis Harnichard dans le collège au moment de sa rénovation, jusqu'à l'inauguration.

Le travail des enfants d'une classe de 4^{ème} autour du spectacle a suscité beaucoup d'émotion et tissé des liens avec les familles, des papas et mamans, fiers de leurs fils et filles, des frères et sœurs, des camarades ébahis devant la qualité de la représentation.

La réflexion menée autour du thème des rapports garçons-filles tout au long des ateliers de théâtre, le “vide affectif” ressenti par les enfants et... les intervenants, après la dernière représentation - pour la journée des femmes - nous ont conduit à offrir aux collégiens un moment, un espace de liberté d'expression sur eux-mêmes, sur les autres, dans l'espoir de modifier peu à peu les comportements, vers le “mieux vivre ensemble”.

DES “ÎLES D'ÉCRITURE”

Avec Alexis Harnichard, nous avons expliqué le projet d'un album photos qui serait le livre des collégiens, enrichi de leurs commentaires sur leur vie au collège, sur leur vécu, sur leur entourage. Pour libérer leur parole, nous les avons soulagés des contraintes des codes d'écriture, en leur expliquant que les textes devaient venir du fond de leur cœur. Il s'agissait de leur faire transcrire leur sensibilité avec les mots de leur propre questionnement.

Il fallait à tout prix sortir de la contrainte pour libérer la créativité des élèves. Certes, une connivence était déjà bien établie entre le professeur et la classe mais l'image de l'autorité restait sous-jacente. J'ai voulu créer une ambiance sereine et propice à l'envie d'écrire. Avec les enfants nous avons réfléchi à de modestes transformations de l'espace ; nous avons simplement créé des “îles”

d'écriture en disposant les tables différemment et de manière à permettre aux uns et autres de se réunir par affinités. Travailler en petits groupes les a rassurés.

“CREVARD DE FRITES”

Nous avons commencé modestement par une balade dans les couloirs de l'établissement pour regarder les photos des collégiens en action, prises par le photographe. Les langues se sont déliées, les commentaires allant bon train : “Même pendant les cours, les élèves jouent” - “Le travail, toujours le travail” - “Le travail, l'école, ça rend fatigué” - “Monsieur S. a un regard terrifiant” - “Crevard de frites” (élève photographié à la cantine).

Au cours des séances hebdomadaires, j'ai varié les exercices, en alternant le travail en petits groupes avec des moments de réflexion collective, ces derniers permettant de recentrer l'attention, de donner des pistes d'écriture.

Le contenu des écrits n'était pas prédéfini, il me fallait ne pas être trop directive, afin de ne pas limiter le champ d'expression des enfants. J'ai choisi les chemins de traverse, en stimulant les élèves pour les engager à aller au-delà d'une écriture convenue, afin de rechercher celle qui, pour chacun, serait la plus juste et lui correspondrait le mieux.

GUIDER SANS IMPOSER

Je les ai guidés dans leurs choix sur les formes d'écriture (dialogues, poésie, calligraphie...), sur le fond (relations filles-garçons, communication, tolérance, solidarité...). Peu à peu, le réservoir des “vécus” s'est rempli. Des thèmes ont été retenus. Ainsi le chapitre “Mots par-ci, mots par-là” - collecte des petits billets que les élèves se passent pendant les cours - ou bien “Bruits de couloirs”, ou encore écrire sur soi et autour de soi : une personne qui vous a fasciné, le jour de votre naissance, vos origines, votre arrivée en France, des anecdotes, des tranches de vie, en famille, entre camarades, des interviews etc.



A lire :

“URGENCE DARFOUR”

sous la direction de **Morad EL HATAB**

Pour lutter contre “le silence qui couvre la poursuite des massacres” et contre “l'inaction générale”, les personnalités du collectif Urgence Darfour ont décidé de signer ensemble cet ouvrage en apportant leurs visions de la situation et des solutions envisageables. “Au Darfour, des Africains tuent des Africains, des musulmans exécutent d'autres musulmans”.

“DARFOUR” par **Stéphanie RIVOAL**

Livre témoignage illustré d'une centaine de photos bouleversantes commentées par l'auteur. Ce qui frappe dans toutes ces photos, c'est la tristesse et l'angoisse qui se lisent dans les regards des femmes et des enfants qui sont les principaux occupants des camps. Les hommes sont repartis au village où il n'y a rien, que des maisons de paille et de terre, pas de réseau d'eau, pas de moyens de transport.

“ELLE S'APPELAIT SARAH” par **Tatiana de ROSNAY**

Ce livre témoignage retrace à travers l'histoire de Sarah, âgée de dix ans et de son petit frère, le calvaire des familles juives raflees et particulièrement celles qui ont été victimes de la rafle du Vel d'Hiv'.

“IMMIGRATION, ANTISÉMITISME ET RACISME EN FRANCE (XIX^e - XX^e S.)”

DISCOURS PUBLICS, HUMILIATIONS PRIVÉES par **Gérard NOIRIEL**

Ce livre présente un bilan sérieux et complet sur les problèmes de l'immigration, de l'antisémitisme et du racisme au cours de ces deux dernières décennies.

SÉLECTION D'APRÈS-DEMAIN



Livres

MENDÈS FRANCE : SEPT MOIS ET DIX-SEPT JOURS...

par **Eric ROUSSEL**

Editions Gallimard - 608 pages

Eric Roussel est l'auteur d'ouvrages de référence sur de grands contemporains. De nombreux livres ont traité du parcours politique de Pierre Mendès France, mais l'ambition de celui-ci est d'aller au-delà des deux types de réactions le plus souvent enregistrées à ce sujet : "Les uns admirent l'intransigeance de celui qui plaît rarement, au risque de s'isoler, les autres, tout en saluant cette attitude, déplorent que le seul homme d'Etat révélé par la IVème République ait privé son pays de ses talents par une conception un peu rigide de l'honnêteté."

L'estime de Blum, la haine de Vichy

Passé l'avant-propos, huit pages sont consacrées à l'arbre généalogique de Pierre Mendès France. Il est intéressant de les lire. Enfant prodige, il passe avec une dispense le premier bac à 15 ans et, un an après, avec le même brio, le second. Il s'inscrit à la faculté de droit. Il sera, à 21 ans, le plus jeune avocat de France mais, très vite, son choix pour l'avenir se portera sur la politique, après qu'il ait, par hasard, assisté à une réunion du Parti radical à la Mutualité : Edouard Herriot est à la tribune. Le jeune étudiant quitte la salle emballé. Son choix est fait. Il deviendra très vite député de l'Eure - encore une fois le plus jeune de France - puis maire de Louviers. Déjà, dans l'exercice de son mandat muni-

cipal, il recherchera la parité entre hommes et femmes, alors que celles-ci votent pour la première fois (voir l'affiche, page 103 du livre). Proche de Léon Blum, Mendès participera à l'éphémère deuxième gouvernement de Front populaire en mars-avril 1938. "Comme toute la gauche, il croyait au pacifisme, mais peu à peu il a pris conscience du danger et cherchera à développer considérablement l'effort militaire."

Six ans après avoir été le plus jeune député de France, il sera le benjamin du gouvernement. La guerre va changer ce destin déjà hors du commun. Il veut combattre. Officier, il se porte volontaire pour l'Orient. Après bien des difficultés son vœu sera exaucé, mais, contre lui, un engrenage implacable est en marche à Vichy. Arrêté à Casablanca, il est interné à Clermont-Ferrand. Outre les griefs infondés qui lui sont faits (il est inculpé pour désertion, alors qu'il est de ceux qui veulent se battre !) "il comprend vite que le critère racial est désormais présent dans toute la procédure qui va suivre". Condamné à six ans d'emprisonnement, à la perte de son grade et, pendant dix ans, de ses droits civiques, il décide de s'évader lorsqu'il apprend que son pourvoi est rejeté. Il rejoint de Gaulle et s'engage dans la Résistance. Il veut plus que jamais lutter : "il y tient afin de laver la flétrissure imposée par les juges de Clermont-Ferrand".

Le goût amer d'un pari gagné

Dès l'automne 1945, il retrouve son fief électoral. Quelques mois plus tard, il est de retour au Palais Bourbon. Il participera à plusieurs gouvernements. Nommé Président du Conseil dans la nuit du 17 au 18 juin 1954, il règlera, dans le cours délai qu'il s'était fixé, le problème dramatique de l'Indochine. "Le pari gagné de Genève a pour lui un goût amer. Il est conscient d'associer son nom pour des lustres à ce qui sera, pour une partie de l'opinion, le premier repli de la France impériale". Après l'Indochine, il mène à son terme au processus d'indépendance de la Tunisie, où les difficultés se succèdent de tous côtés. Rapide, le chef du gouvernement a heureusement surpris ses partenaires, paralysé les opposants, suscité l'enthousiasme des commentateurs. En sept mois et dix-sept jours, le rayonnement et l'influence de cet homme de gauche se sont exercés bien au-delà de sa famille politique d'origine, jusqu'à en laisser un souvenir presque mythique.

L'auteur s'est attaché à découvrir un personnage courageux, complexe, attachant, que l'on croyait connaître et qui apparaît sous un jour nouveau. Pour connaître tout le cheminement de Pierre Mendès France, il faut lire ce livre.

Denise Jumontier

Dans chaque numéro : le dossier facile à classer, méthodique et objectif d'un sujet actuel, politique, économique ou social, conçu pour aider ceux qui veulent comprendre les problèmes contemporains (bibliothèques - services de documentation) et ceux qui ont la charge de les expliquer : éducateurs, syndicalistes, animateurs de groupes...

Après-demain n'est pas vendu dans les kiosques, mais seulement dans quelques librairies, il faut le commander ou s'abonner. Les numéros déjà parus et non épuisés sont encore en vente. Il existe des collections reliées des numéros par année (liste des numéros parus ci-dessous).

Numéros parus en 2007

Le statut des femmes dans le monde : N° 1, 2 et 3 (NF : nouvelle formule)

N° 1 (NF) En Afrique, en France, en Pologne, en Turquie, en Algérie, en Tunisie, au Maroc, aux USA.

N° 2 (NF) En Russie, au Mexique, en Israël, en Irlande, au Japon, au Pérou, en Inde.

N° 3 (NF) En Espagne, au Portugal, au Chili, en Grèce, en Italie, en France.

Vous pouvez commander ces numéros directement en joignant votre règlement. Le prix est de 9 euros le numéro.

Achetez les collections reliées de nos numéros par année

(Numéros ancienne formule parus avant 2007)

2001 Internet et la démocratie
Les transports
La laïcité
2001 : une justice en mouvement
Les tribunaux de commerce
Citoyenneté et corps intermédiaires

2002 Le Président de la République
L'Etat et le marché
Le principe de précaution
Gouverner l'Europe
L'Islam dans le monde

2003 La jeunesse entre éducation et répression
L'Afrique aujourd'hui
VIe République ?
La guerre au XXIe siècle
Gestion des âges et retraites
Le libéralisme économique à l'épreuve des faits

2004 Lobbying, communication d'influence
et démocratie
Les frontières de l'Europe
Démocratiser la mondialisation
Communication et citoyenneté
La réforme de l'assurance-maladie
Une France sécuritaire ?

2005 Les discriminations
Travail et droits de l'homme
Immigration et idées reçues
Développement durable :
stratégie et communication

2006 Francophonie et diversité culturelle
Euro-méditerranée : enjeux et défis
Europe : sociale, civique, solidaire

1975 - 1978 - 1979 - 1980 - 1983 - 1984 - 1986 - 1987 - 1989 - 1993 (épuisées)

Abonnement annuel Ordinaire : 34 € • Étudiants et Syndicalistes : 26 € • Encouragement : 54 €

Étranger : 51 € • Avion : 55 € • Règlement groupé de 5 abonnements : 122 €.

Prix du numéro : France : 9 € (timbres, chèques ou mandat à joindre à votre demande). Étranger : 11 € (par virement ou par chèque bancaire ou par coupon-réponse international).

Collections reliées des numéros par année

Jusqu'en 1970 : épuisées
1971 - 1972 - 1973 - 194 : 8 €
1975 : épuisée
1976 - 1977 : 8 €
1978 - 1979 - 1980 : épuisée
1981 : 17 €

1982 : 20 €
1983 - 1984 : épuisée
1985 : 21 €
1986 - 1987 : épuisée
1988 : 25 €
1989 : épuisée

1990 - 1991 - 1992 : 28 €
1993 : épuisée
1994 à 2006 : 34 €

Paiement par chèque bancaire ou par virement à l'ordre de :

Fondation Seligmann
Journal Après-demain
Organe de la Fondation Seligmann
BP 458-07 - 75327 Paris Cedex 07
Siret 493 754 246 00012 - APE 913 E